

## Compte-rendu des conseils municipaux du 17 avril 2008

- QUESTIONS ORALES 5  
1 - Désignation du représentant du Conseil Municipal au Collectif pour la Défense du Stade Jean Bouin-Omnisports et de son environnement. 5
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES  
2 - Personnel communal – Transformations de postes – Recrutements de saisonniers – Logement par nécessité absolue de service – Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil de discipline de recours de la région Ile-de-France. 10
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES  
3 - Révision des tarifs du restaurant du personnel municipal – Approbation. 14
- 4 - Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de la commission compétente en matière de Délégation de Service public. 15
- COMMISSION DES FINANCES  
5 - Attribution d'une indemnité de conseil au receveur municipal. 15
- 6 - Désignation des contribuables constituant la liste de proposition des commissaires titulaires et suppléants pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs. 16
- 7 - Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. 17
- 8 - Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger aux conseils d'écoles des établissements publics du 1<sup>er</sup> degré. 18
- 9 - Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de l'instance d'administration des établissements d'enseignement privé du 1<sup>er</sup> degré sous contrat d'association. 18
- 10 - Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein des conseils d'administration et des commissions permanentes des établissements publics locaux d'enseignement. 18
- 11 - Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil de gestion de l'Institut de psychologie de l'Université René Descartes. 18
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES  
12 - Fourniture de denrées alimentaires pour les cuisines et restaurants scolaires – lot n°6 -Avenant n°1 au marché passé sur appel d'offres ouvert – Autorisation. 21
- 13 - Représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale – Désignation complémentaire. 22
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES  
14 - Participation financière au Fonds de Solidarité pour le Logement des Hauts-de-Seine pour l'année 2007 – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de financement correspondante. 23
- COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX  
15 - ZAC Seguin Rives de Seine – Immeuble de Grande Hauteur au 219 à 223 rue du vieux Pont de Sèvres – Permis de construire HEDF OFFICE C1 – Bilan de l'enquête publique

– Approbation – Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration de l'association de préfiguration de centre européen de création contemporaine. 23

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET  
COMMISSION DES FINANCES

16 - Fourniture de pièces détachées, accessoires et produits industriels et d'entretien pour véhicules de tourisme et utilitaires de toutes marques – Procédure d'appel d'offres ouvert – Autorisation. 27

17 - Désignation des membres de la commission municipale d'attribution des places en crèche. 28

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET  
COMMISSION DES FINANCES

18 - Musée des Années 30 - Acceptation de diverses donations en faveur des collections municipales - Autorisation. 29

19 - Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de la commission d'attribution des logements. 29

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

JEUDI 15 MAI, JEUDI 12 JUIN ET JEUDI 10 JUILLET À 19 HEURES.

L'an deux mille huit, à dix neuf heures dix, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de cinquante et un sous la présidence de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Député-Maire, pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 10 avril 2008.

Le Député-Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 51

M. Pierre-Christophe BAGUET, Député-Maire, M. Thierry SOLERE, Premier Maire-Adjoint, Mme BELLIARD, M. RICARD, Mme DUBOST, M. BAROLI, Mmes MISSOFFE, BRUNEAU, MM. LOUAP, MOUGIN, GARDILLOU, Mmes BOUEE, GODIN, MM. COQUEBERT de NEUVILLE, AMAR, SEBBAG, Mmes FATHALLAH, MONTIES, M. FOURNIER, Mme DE ROSE, Maires-Adjoints, Mmes de BEAUVAL, BILLARD, ROUGNON, M. MORAND, Mme LORBER, M. PAPILLON, Mme KAMATARI, M. BACCHETTA, Mme de VILLEPIN, M. GRAFFIN, Melle LAVARDE, Mme VETILLART, M. BARBOT, Melle SICARD, M. DENIZIOT, Mmes BA, BONDOUX, M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mmes PINEAU, BAUCHE, M. ASKINAZI, Mme KLEIN, M. TELLINI, Mmes LAUREAU, VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN.

EXCUSES REPRESENTES : 4

M. GALLANT qui a donné procuration à M. BAGUET  
M. BENHAROUN qui a donné procuration à M. AMAR  
M. LABRUNYE qui a donné procuration à Mme FATHALLAH  
M. VINCENT qui a donné procuration à M. FOURCADE

Mademoiselle LAVARDE, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

### **M. Tisseyre :**

Monsieur le Maire, je souhaite avoir des précisions concernant la décision numéro 2008-77 du 20 mars 2008. Vous avouerez que le fait que l'acquéreur se nomme M. JONES Christopher, qui n'est autre que le chef de cabinet du Maire précédent, à moins que ce ne soit un homonyme, ne peut que nous interpeller. Je souhaite en particulier avoir connaissance des modalités de l'offre concernant la vente du motocycle. Cette offre a-t-elle été rendue publique ? Le prix de la transaction correspond-il à la valeur réelle ? Y a-t-il plusieurs personnes ayant désiré se porter acquéreur ?

Vous comprendrez que dans le contexte actuel, le changement de mandature, cette décision mérite des éclaircissements pour les Boulonnais.

### **M. Baguet :**

A part les documents que l'on nous a remis à tous, je ne peux pas vous apporter de précision. Je suppose qu'effectivement M. Christopher JONES est l'ancien chef de cabinet, à moins qu'il ait un homonyme dans la commune. Le prix est indiqué : 4 200 €. Sur la procédure, je vais me renseigner et je vous répondrai. Je ne suis pas en mesure de vous répondre à cet instant précis.

Le prix de l'objet neuf, je ne sais pas si c'est une grosse cylindrée. On va se renseigner.

Y a-t-il d'autres questions sur ces décisions ?

## **Les décisions prises sont validées.**

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2008**

### **Mlle Cardetas :**

Monsieur le Maire, vous avez dit, lors du Conseil municipal du 28 mars 2008, je relis : "*Les maires adjoints dans l'équipe municipale précédente étaient indemnisés à hauteur de 2 963 ?*". Les maires adjoints aujourd'hui sont indemnisés à hauteur de 2 730 ?" Je tiens à vous informer qu'il y a eu une erreur, car les maires adjoints étaient indemnisés à hauteur de 2 744 € bruts.

### **M. Baguet :**

Sur ce sujet, Mlle Cardetas, il faut raisonner en volume. J'ai lu les déclarations de Jean-Pierre Fourcade. D'ailleurs, je suis un peu choqué que vous commenciez la mandature sur ce thème de l'opposition systématique sur une attaque un peu indirecte des élus du Conseil municipal, cela ne m'apparaît pas très convenable, M. Fourcade, surtout qu'il y a eu un effort de fait.

En termes de volume financier, Mlle Cardetas, la loi autorise un certain montant d'indemnité qui est forfaitaire, basé sur l'indice brut de la Fonction publique, je crois que c'est basé sur un indice de 1015.

J'ai repris le compte administratif, les dépenses pour 2007 des indemnités d'élus se sont montées à 735 125 €, M. Fourcade, ce n'est pas le montant que vous dites. Là-dessus, on a ajouté 2 postes de maires adjoints sur cette base-là parce qu'on avait la possibilité d'en rémunérer 21 et on n'a affecté que 19 postes. Le volume a augmenté de 2 indemnités d'adjoints.

Tout le reste a été recalculé sur une base tout à fait cohérente par rapport à la loi. On n'augmente pas le volume de 200 000 €, M. Fourcade, comme vous semblez le dire. Si éventuellement on pourvoyait les 21 postes d'adjoints, le volume global augmenterait bien évidemment, puisqu'on aurait 4 postes d'adjoints supplémentaires. Mais, compte tenu de la diminution des indemnités proposée par rapport à la loi, le volume global est le même.

La première explication, cela va, mais la deuxième, cela devient de la désinformation.

**M. Fourcade :**

Il y avait dans la municipalité sortante 16 adjoints. Vous en créez 5 de plus : 3 effectifs et 2 éventuels.

**M. Baguet :**

Oui. On est bien d'accord.

**M. Fourcade :**

Le jour où vous créez les 5 postes d'adjoints supplémentaires, et avec les 20 conseillers délégués, il est clair que l'augmentation de la masse sera aux environs de 200 000 €.

**M. Baguet :**

Je ne conteste pas qu'elle augmentera le jour où tous les postes seront pourvus. Simplement, vous laissez entendre qu'il y a eu un dérapage budgétaire, sous-entendu que les maires adjoints et les conseillers municipaux délégués ont été augmentés de façon déraisonnable, ce n'est pas vrai.

**M. Fourcade :**

Je n'ai pas dit cela.

**M. Baguet :**

Je vous remercie de le reconnaître. La loi vous autorisait à avoir 17 adjoints. Vous en avez pourvu 16. La loi aujourd'hui nous autorise en à avoir 21. On en a pourvu 19.

**M. Fourcade :**

Cela fait 5 de plus.

**M. Baguet :**

C'est une question de choix politique. Quand vous aviez un adjoint qui s'occupait tout seul des affaires sociales, du logement, de la petite enfance, des crèches, des

seniors et autres, vous savez très bien que cela ne pouvait pas marcher. Les Boulonnais, s'ils nous ont choisis, nous, c'est pour avoir accès aux élus. Or, cette adjointe était tellement débordée qu'elle ne recevait aucun citoyen. J'ai fait le choix, sur le secteur social, très important, de désigner 5 élus qui se répartissent les tâches pour être plus disponibles au service de nos concitoyens. C'est cela qui me paraît important quand on est au service de la nation, c'est d'être au service des gens et pas de se réfugier dans un bureau avec des parapheurs et sans répondre aux attentes.

J'ai fait un choix politique, je l'assume.

**M. Fourcade :**

Il reste, Monsieur le Maire, que quand vous avez déclaré que l'on passait de 2 900 € pour les adjoints en 2 700 €, nous étions déjà à 2 744 € en brut.

**M. Baguet :**

La loi permettait 2 900 €. Là aussi, ils ont fait un écrêtement. On n'a pas été jusqu'au bout. L'effort a été partagé entre chacun des 19 adjoints et moi-même. Effectivement, on a fait un effort partagé que l'on a réparti sur tout le monde. Si cela vous gêne que les adjoints soient indemnisés, j'estime qu'un adjoint qui consacre du temps à la mairie doit être indemnisé comme un élu. Les conseillers municipaux ont des délégations, des responsabilités, ils sont indemnisés pour cela. Cela me permettra notamment d'être encore plus exigeant, aussi bien vis-à-vis des conseillers municipaux délégués que des adjoints, parce qu'il s'agit de l'argent public. Il ne doit pas y avoir d'argent versé sans contrepartie personnelle et du temps donné à nos concitoyens.

Cette polémique de début de mandat, franchement, cela me choque un peu. Cela fait un peu épiciier et boutiquier.

**Mlle Cardetas :**

M. le Maire, la seule chose que je trouve déplorable, c'est que l'on écrit que les maires adjoints dans l'équipe municipale précédente étaient indemnisés à 2 963 €, ce qui n'est pas vrai. Nous étions indemnisés à hauteur de 2 744 €. C'est tout ce que je voulais dire. Merci.

**M. Baguet :**

Je vais vérifier cela, mais la différence doit tenir entre le brut et le net. On va regarder.

**Mlle Cardetas :**

C'était le brut, Monsieur le Maire. J'ai regardé mes feuilles d'indemnité.

**M. Baguet :**

Très bien, on vérifiera.

**M. Fusina :**

Pour l'historique du dossier, je me permets de rappeler que l'indemnité des adjoints a augmenté de 40 % durant la dernière mandature.

**M. Baguet :**

Merci de cet élément qui m'avait échappé. Comme quoi, il vaut mieux regarder ce que l'on a fait dans le passé avant de donner des leçons aux autres.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2008 est adopté à l'unanimité.

**M. Baguet :**

Mes chers collègues, je me suis renseigné auprès de la DGCL. Compte tenu du fait que notre règlement intérieur n'a pas encore été voté, on aurait pu reporter les questions orales après le vote du règlement intérieur. Des questions orales ont été déposées par chacun des groupes, il me paraît tout à fait légitime d'y répondre.

On verra d'ailleurs, dans le cadre du règlement intérieur, parce que le groupe @lternance a posé 4 questions, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, une ; la majorité, 1. Il y a deux groupes qui sont assez raisonnables. Je pense que proportionnellement, Mme Vouette, 4 questions alors que vous êtes 5... Mais on m'a dit que par le passé, il y avait eu jusqu'à 14 questions orales pour une séance. Jean-Pierre Fourcade répondait pendant une demi-heure au début et reportait les autres. Il faudra que le groupe de travail sur le règlement intérieur trouve un équilibre entre la liberté d'expression qui sied à notre assemblée et un peu de raison. Parce que si on arrive à 14 questions, le Conseil municipal va se réduire uniquement à des échanges de paroles.

**QUESTION ORALE DE M. PHILIPPE TELLINI**

Pouvez-vous nous éclairer sur l'évolution du recours déposé contre le permis de construire de l'hôtel prévu sur l'île Seguin ?

Quelle suite pensez-vous donner à ce projet, qui, je vous le rappelle, a fait l'objet d'une promesse de vente et du versement d'un acompte.

**REPONSE DE M. PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET, DEPUTE-MAIRE, A LA QUESTION ORALE DE M. PHILIPPE TELLINI**

Vous m'interrogez sur le devenir du projet d'hôtel

porté par le groupement COGEDIM, Mosaique et Intercontinental.

Comme vous le savez, la liste que j'ai conduite lors des récentes élections a formé le projet de dédensifier l'île Seguin, tout en la dotant d'une vocation tournée vers la culture, la création, et le développement durable.

Je souhaite qu'elle devienne un lieu d'exception, aussi bien pour les bouloonnais, que pour tous les franciliens, et qu'elle trouve à s'intégrer dans le projet de vallée de la culture développé par le Président du Conseil Général.

Ce lieu exceptionnel, je le voudrais pour ma part voué au bien-être des citoyens, et prolongeant les éléments prestigieux qu'offrent aux visiteurs la promenade le long des berges de la Seine à Paris.

Dans cette optique, sa conception, puis son exploitation devront s'inspirer d'une perspective globale, où chaque partie contribuera à la vision et à l'impression d'ensemble.

Je compte vous présenter, d'ici l'été, puis soumettre à la concertation publique, le programme des jardins, des constructions et des aménagements qui pourraient prendre place sur l'île. Ce programme, qui comportera des principes permanents, et des éléments d'animation temporaires, servira de base à une consultation internationale pour définir le projet que nous retiendrons.

Je souhaite qu'il donne lieu au dialogue le plus approfondi possible avec tous les acteurs de la vie locale.

Aujourd'hui, et malgré son intérêt, le projet d'hôtel ne s'intègre pas en l'état, et de façon naturelle, dans cette vision d'ensemble.

C'est ce que j'ai commencé à expliquer aux responsables des sociétés qui se sont engagés dans ce projet.

Ils sont de leur côté conscients que leur opération aurait tout à gagner à se trouver intégrée dans un environnement cohérent, porteur d'une ambition à laquelle chaque partie puisse contribuer, et apporter sa valeur ajoutée propre.

Initialement attendu en accompagnement de la Fondation Pinault, qui n'a pas vu le jour, le projet d'hôtel a été ensuite remanié, mais son implantation, son positionnement commercial, son architecture, tenaient compte de données qui sont aujourd'hui à revoir.

C'est cette révision que je souhaite entreprendre, dans une négociation avec les responsables des sociétés concernées, négociation que j'ai abordée dans un esprit d'écoute et d'ouverture.

Bien évidemment, ces discussions tiennent compte de la situation du permis de construire, qui a fait l'objet d'un recours, aujourd'hui pendant devant le tribunal administratif.

Je ne manquerai pas de tenir le conseil informé des résultats auxquels nous parviendrons, dès que nous aurons pu mener notre dialogue à un stade suffisant.

## **QUESTION ORALE DE MME MARIE-HELENE VOUETTE**

### **Mme Vouette :**

En tant qu'élus municipaux, nous avons droit à poser des questions orales, qui ne font d'ailleurs que répercuter des questions que nos concitoyens viennent nous poser quand même.

### **M. Baguet :**

Je ne veux pas du tout remettre en cause les questions orales. Je trouve que c'est une très bonne idée, c'est très positif pour le fonctionnement de notre démocratie, simplement on m'a dit que comme cela avait été jusqu'à 14, il n'y avait pas de limite dans les questions, et que certaines étaient redondantes. J'invite le groupe de travail, auquel je ne participe pas, à trouver un bon équilibre entre les deux. Mais pour l'instant, il n'y a aucun problème. Vous faites partie du groupe de travail, je crois.

### **Mme Vouette :**

Ma Question orale : Les habitants du quartier du Pont de Sèvres vous ont informé et nous ont fait part avec insistance des désagréments qu'ils subissent du fait du chantier sur les terrains Renault. Marteaux piqueurs et autres engins de chantier provoquent des nuisances sonores importantes à des heures tardives en soirée, jusqu'à 23 h parfois, et tôt le matin, vers 6h 30. Les habitants ne sont même pas épargnés le samedi.

Ce vacarme pourrait être accepté par les riverains s'il ne devait perdurer que sur une courte période mais, en l'occurrence, les travaux durent depuis longtemps et ne sont pas prêts d'être terminés. De plus, nous arrivons à la belle saison et il est impossible pour les personnes concernées de vivre retranchées derrière fenêtres et volets fermés pour diminuer les nuisances sonores.

Un dispositif de mesures de bruit devrait être prochainement installé au Pont de Sèvres, mais il ne suffit pas de constater le problème. Pouvez-vous nous informer des suites que vous comptez donner aux plaintes des riverains : révision des autorisations d'ouverture et de fermeture du chantier, contrôles sur place du respect des horaires, compensations financières effectives pour les riverains via les impôts locaux.

### **M. Baguet :**

C'est M. Gardillou qui va vous répondre. Je profite de cette occasion pour vous dire que j'ai modifié un peu les attributions des délégations aux adjoints. Pour des raisons d'organisation, il était mieux qu'un Maire adjoint soit en charge de la sécurité et qu'il y ait un conseiller municipal chargé de la sécurité. M. Gardillou a la sécurité en plus de ses nombreuses attributions, pour un souci de cohérence avec la voirie, le transport et le stationnement.

## **REPONSE DE M. GUILLAUME GARDILLOU A LA QUESTION ORALE DE ME MARIE-HELENE VOUETTE**

Vous évoquez les désagréments causés aux habitants du quartier du Pont de Sèvres par les nuisances sonores des chantiers voisins, et souhaitez connaître les mesures prises par la Municipalité pour en limiter les effets.

Je partage totalement votre préoccupation. Vous savez qu'un outil précis de mesure du bruit dans les points sensibles de notre communauté d'agglomération va être mis en place. J'y tiens d'autant plus que les nuisances liées au chantier de Billancourt sont réelles et que je suis très fréquemment interpellé à leur propos.

Je compte demander que des mesures de contrôle strict et de qualité des chantiers soient instaurées : je souhaite par exemple que le futur chantier de l'immeuble de Jean Nouvel, dernier à venir s'implanter rue du vieux Pont de Sèvres, fasse l'objet d'une charte de qualité des émissions sonores, qui sera présentée aux associations de riverains.

En complément, il convient aussi de traiter efficacement les "points noirs" que sont les voies à fort trafic telle que la RD 910.

C'est pourquoi, la carte de bruit, outil de connaissance, sera également un outil de prévision. En complément de la modélisation cartographique, un dispositif de mesure permanent du bruit sera installé sur le territoire de l'agglomération en partenariat avec BruitParif, observatoire du bruit en Ile-de-France.

Au vu des résultats de la carte stratégique de bruit, une localisation aux alentours du pont de Sèvres a été décidée. Une station principale assortie de stations satellites permettra de disposer de quatre points de mesures permanents. Les satellites seront localisés aux endroits suivants :

- à proximité de l'échangeur du pont de Sèvres afin de localiser le bruit du trafic routier,
- en terrasse des immeubles de la dalle du pont de Sèvres afin de suivre le bruit des chantiers de la ZAC Seguin Rive de Seine,
- en façade des immeubles situés le long de la RD 910 afin de suivre l'évolution du bruit routier à proximité de cette voie à forte circulation,
- dans la zone de Brimborion afin de mesurer le bruit



généralisé par le survol des hélicoptères.

Suite à cet état des lieux, la CAVDS va élaborer un programme d'action afin de résorber les points noirs de bruit en collaboration avec les gestionnaires d'infrastructures de transport. En outre les bruits dits de voisinage seront également pris en considération, même si la directive européenne ne l'impose pas. Cela permettra de mettre en œuvre à l'échelle de l'agglomération un dispositif prolongeant et améliorant les précédents plans municipaux de lutte contre le bruit de Boulogne-Billancourt.

Vous savez en outre que nous avons obtenu, depuis 2005 des allègements fiscaux pour un certain nombre de quartiers affectés par des travaux bruyants.

Je compte naturellement en demander pour le quartier du Pont de Sèvres, et ce de façon d'autant plus déterminée que, pour 2008, et concernant ce quartier, les propositions formulées par la Ville n'ont pas reçu à ce jour une réponse positive de la part du Directeur des Services Fiscaux.

## **QUESTION ORALE DE MME ISAURE DE BEAUVAL**

Un certain nombre de rumeurs circulent concernant le devenir du Château Buchillot et de la très importante donation des œuvres de Paul Belmondo. Un article de presse s'en est fait l'écho.

Après le ravalement du château et sa mise hors d'eau en 1995, on peut s'inquiéter de l'état intérieur d'un bâtiment qui n'a pas été entretenu pendant une longue période.

Ces éléments ne risquent-ils pas d'inquiéter aussi fortement les descendants de Paul Belmondo ?

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous informer sur l'état actuel de ce dossier primordial pour l'image de notre ville ?

## **REPONSE DE M. PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET, DEPUTE-MAIRE, A LA QUESTION ORALE DE MME ISAURE DE BEAUVAL**

L'aménagement du musée « Paul Belmondo et de la sculpture figurative du XX<sup>ème</sup> siècle » dans le château Buchillot est un projet dont l'annonce est intervenue début 2007, mais dont la mise au point révèle aujourd'hui un certain nombre de surprises.

Je vous rappelle que le Conseil Municipal précédent s'était déjà prononcé le 1er février et le 8 mars 2007 sur l'opportunité de présenter au public les œuvres de Paul Belmondo. Cette prestigieuse donation comprend 259 sculptures et moules de sculptures, 444 médailles, 878

dessins, plus divers fonds d'atelier, pour une valeur estimée à un peu plus de 2.500.000 €.

Le 5 avril 2007 le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet détaillé de l'aménagement intérieur du château Buchillot en vue de la création du musée, pour un coût d'objectif des travaux, proposé par le Maître d'œuvre, le groupement Carine Chartier/Thomas Corbasson, mandataire-COTEC- Atelier Chinon à hauteur de 2 700 000 € HT (valeur décembre 2005).

Ce coût est rapidement apparu sous-estimé aux services de la Ville, qui en ont informé la Municipalité précédente. Après mise au point du projet, un appel d'offres a été lancé, dans une période où les entreprises susceptibles d'intervenir étaient malheureusement très chargées et n'étaient donc pas incitées à faire des propositions avantageuses.

J'ai présidé, il y a quelques jours un comité de pilotage sur ce sujet. Voilà où nous en sommes.

Les travaux proprement dits sont aujourd'hui évalués, au terme de l'appel d'offres, et en ne retenant que des options raisonnables, à un montant proche de 4 200 000 € HT. Le marché correspondant sera soumis à votre approbation lors de notre prochain conseil, le 15 mai.

Compte tenu des frais liés au contrôle technique, à la rémunération des maîtres d'œuvre, et aux révisions de prix prévisionnelles, ainsi que des dépenses annexes telles que le ravalement de l'enveloppe extérieure du château, non compris dans le dossier d'appel d'offres, l'enveloppe de l'opération pour le maître d'ouvrage passe à 6.340.000 € HT, soit 7.580.000 € TTC. 2 530 000 € de crédits avaient été ouverts en 2007 et au BP 2008, pour une autorisation de programme globale de 3.800.000 €. C'est donc en gros 3 800 000 € d'autorisation de programme que nous devons inscrire en complément lors de la décision modificative en 2008 et 5 000 000 € de crédits de paiement qu'il faudra réserver au BP 2009.

J'ai évidemment demandé à disposer très vite du coût de fonctionnement prévisionnel en année pleine du nouvel équipement, car il pèsera fortement sur notre budget de fonctionnement à partir de 2010. D'une façon générale, en me basant sur cet exemple, j'ai également insisté pour que les services municipaux développent une culture budgétaire et financière plus stricte et exigeante, et pour que systématiquement les charges de fonctionnement soient anticipées lors de la décision de tout nouvel équipement.

Ce projet de Musée Paul Belmondo est extrêmement important et j'y tiens. Mais si je suis heureux de la donation, l'héritage budgétaire qui va aujourd'hui avec me paraît bien lourd.

Par ailleurs, je tiens à vous préciser que j'ai rencontré les membres de la famille Paul Belmondo lundi dernier afin de les rassurer totalement quant à notre détermination de faire aboutir ce projet, malgré les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui.

## QUESTION ORALE DE MME MARTINE EVEN

En décembre 2007, le centre de PMI (Protection Maternelle et Infantile) situé au 227 boulevard Jean Jaurès à Boulogne-Billancourt a cessé ses activités.

La fermeture de ce centre, qui dispensait des conseils et des soins gratuits auprès des enfants, depuis la naissance et jusqu'à 6 ans, pénalise lourdement les familles les plus démunies de Boulogne-Billancourt.

Vu l'augmentation permanente des coûts de santé, qui sont par ailleurs de moins en moins remboursés par la sécurité sociale (soins et médicaments), un nombre croissant de familles boulonnaises se rend dans les centres de PMI afin d'y faire suivre leurs enfants. Les deux centres restant à Boulogne-Billancourt sont saturés et les temps d'attente pour un rendez-vous sont actuellement de deux mois.

Les centres de PMI de Boulogne dépendant du conseil général des Hauts de Seine, est-il possible, par le biais des 3 conseillers généraux siégeant au conseil municipal de Boulogne, de nous faire connaître le taux de participation des boulonnais aux consultations du centre du boulevard Jean Jaurès au cours des trois dernières années (2005, 2006, 2007), ainsi que les raisons justifiant la fermeture de ce centre ?

## REPONSE DE MME MARIE-ANNE BOUEE A LA QUESTION ORALE DE MME MARTINE EVEN

Les antennes de la Protection Maternelle Infantile (PMI) constituent une sécurité pour de nombreuses familles qui peuvent y trouver conseils et soins pour leurs jeunes enfants. Elles sont devenues des partenaires indispensables des acteurs sociaux, du monde associatif et des membres de la communauté éducative.

Par convention le Département des Hauts de Seine a confié à la Croix Rouge la gestion et le fonctionnement de la PMI du boulevard Jean Jaurès.

Or l'activité de cet établissement s'est fortement ralentie au fil des années (565 consultations d'enfants en 2005, 112 en 2006, et 63 pour l'année 2007). Des médecins qui exerçaient dans cette structure jusqu'en 2007 et l'ont quittée à cette époque, n'ont pas été remplacés. Par ailleurs, selon le Département, les demandes financières de la Croix Rouge étaient élevées au regard des actes effectués ; or, les subventions dont elle a bénéficié ont été réduites à

la hauteur des services offerts à la population.

Il convient de noter que la Croix Rouge, à l'occasion de son Conseil d'Administration du 13 juin 2007, a dénoncé la convention qui la liait au Conseil Général pour la gestion de cette antenne de Protection Maternelle Infantile. Elle envisage par ailleurs un projet de cession de son terrain du Boulevard Jean Jaurès, à ICADE et Renault, pour y réaliser une opération immobilière.

Les esquisses de ce projet ont été présentées récemment aux services de l'urbanisme ; il n'apparaît pas, en l'état, convaincant et nous aurons matière à rencontrer l'ensemble des promoteurs de cette opération pour en valider - ou non - les principes et les modalités.

Quoi qu'il en soit, la Croix Rouge a reclassé son personnel de l'antenne PMI du Boulevard Jean Jaurès et a mis en place un dispositif d'orientation du public vers le centre de la rue de Paris ou celui du Pont de Sèvres. A l'usage il s'avère que le public s'est reporté exclusivement sur la PMI du Pont de Sèvres qui a dû faire face à une augmentation d'environ 30% de sa fréquentation.

Toutefois le Conseil Général, soucieux d'offrir un service de qualité, a renforcé ses équipes et étudie la possibilité d'assurer l'extension du centre PMI du Pont de Sèvres pour faire face à la croissance immédiate de la fréquentation, et anticiper celle qui sera liée à l'arrivée de la population nouvelle de la ZAC Seguin Rives de Seine. Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier.

## QUESTION ORALE DE MME JUDITH SHAN

Jusqu'au 15 janvier 2008, une quinzaine d'associations participait aux travaux de la commission « Seguin-Rives de Seine ». Ces réunions, présidées par l'adjoint au maire de l'époque en charge de l'urbanisme, voire par le maire lui-même, se sont déroulées régulièrement, conformément aux engagements pris par l'exécutif municipal de Boulogne-Billancourt (délibérations 1 du 14 avril 2005 - JO 88 et 2 du 7 juillet 2005 - JO 91).

La dernière réunion du groupe de travail s'est tenue il y a cinq mois (il s'agissait du groupe de travail « observatoire de la population » tenu le 11 décembre 2007). Le 15 janvier 2008, le cycle des réunions a été suspendu pour la durée de la campagne électorale.

L'avenir des terrains dits Renault a été en partie au centre de la dernière campagne municipale, c'est pourquoi, Monsieur le Maire, me faisant l'écho des inquiétudes de nombreux responsables associatifs, je souhaiterais que vous nous indiquiez le devenir de cette instance de consultation qu'est la commission « Seguin-Rives de Seine ».



Quel est le calendrier prévu des prochaines réunions plénières et groupes de travail (Observatoire de la population, Cadre de Vie et Environnement, Déplacements, Mémoire, Constructibilité, Ile Seguin) et qui les présidera ?

De plus, comment comptez-vous articuler cette instance avec l'organe de gouvernance propre à la SAEM qu'est son Conseil d'Administration ? A ce propos, à quelle date se réunira celui-ci ? Et comment seront informés les habitants de Boulogne-Billancourt des décisions qui y seront prises ?

Enfin, confirmez-vous, Monsieur le Maire, les informations parues dans la presse qu'en 2009 la société Renault ne versera plus de taxe professionnelle relative à l'usage de ces terrains et qu'ainsi le budget municipal sera amputé de 1,5 millions d'Euros ?

## **REPONSE DE M. PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET, DEPUTE-MAIRE, A LA QUESTION ORALE DE MME JUDITH SHAN**

Vous vous interrogez sur le devenir de la commission de concertation Seguin -Rives de Seine, et, plus généralement, sur le fonctionnement futur de l'aménagement de la ZAC.

Je vous rappelle que cette commission avait été créée dans un contexte de contestation du projet urbain tel qu'il apparaissait dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé en avril 2004, les critiques étant essentiellement fondées sur une trop forte densité du futur quartier.

C'est dans ces conditions que les associations locales ayant pour préoccupation le cadre de vie au sens large avaient obtenu de participer aux travaux d'une commission de concertation.

Comme vous le savez, je souhaite proposer aux bouloonnais un projet moins dense et plus paysager pour l'Ile Seguin, dont le programme offrira une diversité d'usage propre à accueillir les multiples publics concourant à une animation urbaine de qualité.

Il est évident que c'est avec les associations, mais également avec l'ensemble des bouloonnais que devra s'instaurer le débat.

Je poursuivrai, sous une forme qui reste à définir et qui résultera elle-même du dialogue à venir, les échanges organisés jusqu'à présent. Les projets du Trapèze seront, comme par le passé, présentés aux associations compétentes.

Dès lors que sera mise en place la nouvelle gouvernance de la SAEM Val de Seine, dont le conseil d'administration se réunira le 22 avril prochain, des modalités de concertation régulières et la mise en place d'une concerta-

tion seront définies et proposées aux associations.

Enfin, concernant les taxes versées par Renault, je vous rappelle que celles-ci se répartissent entre taxes foncières, versées à la Ville, et taxes professionnelles, versées à la CAVDS.

Concernant les taxes foncières des terrains Renault concernés par l'opération d'aménagement, lorsque les usines ont été démolies, la taxe pour le foncier non bâti s'est appliquée de droit. Lorsque les immeubles de logements ou de bureaux seront réalisés, les propriétaires s'acquitteront de la taxe sur le foncier bâti appliquée dans l'ensemble du territoire communal à l'issue d'un délai de deux ans de l'achèvement des constructions.

En ce qui concerne la taxe professionnelle, l'arrêt des activités de construction automobile sur les terrains Renault a déjà été pris en compte par les services fiscaux pour le calcul de la TP. Chaque année, les bases de TP de Renault fluctuent en fonction d'éléments que nous ne maîtrisons pas.

Nous avons en fait été informés en mars d'une diminution des bases par rapport à celles initialement attendues : les bases nettes pour 2008 s'élèvent à 791 515 000 € contre 797 739 314 € en 2007, soit une baisse de 0,78 % par rapport aux bases définitives pour 2007. La Communauté d'Agglomération a, le 10 avril dernier, réajusté les taux de manière à ce que le produit inscrit au budget puisse être atteint et le taux de TP pour 2008 a été fixé à 9,44% soit une augmentation de 3,06%.

J'ai déjà pris des contacts avec RENAULT pour examiner avec cette société le montant prévisionnel des bases de taxe professionnelle qu'elle déclare à Boulogne-Billancourt, et leur évolution au fur et à mesure que se poursuivra le projet d'aménagement.

## **QUESTION ORALE DE M. JEAN-MICHEL TISSEYRE**

L'expérience encore proche de la campagne des élections municipales est riche en enseignements qu'il convient de prendre en compte pour les prochains scrutins, en particulier celui des élections Européennes 2009. La campagne de terrain du premier trimestre nous aura permis en effet de constater que l'information sur la possibilité pour les citoyens des états membres de s'inscrire sur les listes électorales pour le scrutin municipal aura une fois de plus échappé à bon nombre de ressortissants de l'UE résidant dans notre ville : ce en dépit des quelques initiatives déployées par la municipalité précédente.

Le challenge est donc relancé jusqu'au 31/12/08 envers ces mêmes euro-citoyens bouloonnais qui auront vocation à s'exprimer lors du scrutin européen de 2009.

Quelles actions concrètes la municipalité compte-t-elle mettre en œuvre pour promouvoir une information ciblée et efficace envers les euro-citoyens concernant l'inscription sur les listes électorales ? Qu'est-il prévu de faire pour le 9 mai prochain, fête de l'Europe, une journée consacrée à la pédagogie et à la citoyenneté européenne instaurée par l'article 8 du Traité de Maastricht ?

Enfin, Monsieur le Maire, la présidence française de l'UE se profilant dans un avenir proche, quel, dans votre nouvelle équipe, l'interlocuteur privilégié pour la déclinaison des affaires européennes dans notre Ville ?

## **REPONSE DE MME BEATRICE BELLIARD A LA QUESTION ORALE DE M. JEAN-MICHEL TISSEYRE**

La loi n° 94-104 du 5 février 1994 a ouvert aux citoyens de l'Union européenne résidant en France l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections du Parlement européen. Pour les élections municipales ce droit a été accordé à ces mêmes ressortissants par la loi organique n° 98-404 du 25 mai 1998. A ma connaissance, 454 ressortissants européens s'étaient inscrits pour les élections européennes de 2004, et 573 pour les dernières élections municipales.

Pour exercer leur droit de vote, les ressortissants communautaires doivent être inscrits à leur demande (afin de manifester leur intérêt au vote) sur la liste électorale complémentaire distincte selon le type de scrutin, européen ou municipal.

Pour les élections au Parlement européen, la loi laisse le choix au ressortissant de l'Union qui réside en France de participer à l'élection des représentants de son pays d'origine ou de son pays de résidence, mais lui interdit d'être électeur dans deux pays à la fois.

En revanche, pour l'élection municipale, la loi permet à un ressortissant européen de participer à une élection en France et également dans un autre état de l'Union. Ainsi les citoyens de l'Union peuvent participer à la vie politique de leur Etat de résidence.

Ces subtilités peuvent être mal connues des résidents communautaires. L'inscription sur les listes électorales complémentaires lors des dernières élections municipales ne valant pas automatiquement inscription pour les élections européennes, la communication de la collectivité devra être complétée et développée sur ce point avant le scrutin européen de 2009.

La direction de la communication va commencer, dès le mois de mai à sensibiliser les ressortissants de l'Union Européenne à l'obligation de s'inscrire avant le 31 décembre 2008 pour pouvoir voter aux élections européennes de 2009.

Dans ce but, un encadré sera inséré dans l'article du BBI annonçant la semaine de l'Europe et sera repris dans les numéros suivants. Le site Internet et les journaux électroniques inciteront dès maintenant les citoyens de l'Union à s'inscrire sur la liste électorale complémentaire. Des affiches seront apposées sur les panneaux municipaux et dans les bâtiments communaux.

Fin 2007, un dépliant traduit dans toutes les langues de l'Union Européenne avait été publié à l'occasion des élections municipales, il sera corrigé et adapté en vue des élections européennes. Sa diffusion sera améliorée grâce aux liens existant avec les communautés présentes à Boulogne-Billancourt.

Par ailleurs, la semaine de l'Europe organisée par le Mouvement européen, avec le soutien de la ville, permettra de communiquer sur ce sujet, notamment par la pose d'affiches dans le centre commercial des Passages, dans le cadre de l'exposition « L'Europe en photos ».

Enfin, les interlocuteurs privilégiés de mon équipe concernant les affaires européennes dans notre ville seront Monsieur Thierry SOLERE et Madame Marie-France DE ROSE.

## **1 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU COLLECTIF POUR LA DEFENSE DU STADE JEAN BOUIN-OMNISPORTS ET DE SON ENVIRONNEMENT.**

### **Rapporteur : M. Baguet**

Le conseil de ce soir comporte une proportion significative de délibérations en vue de désigner des représentants de notre Conseil Municipal à différents organismes, désignations auxquelles il n'avait pu être procédé lors de notre dernière réunion. Je procéderai, dans les jours à venir, à des nominations ne nécessitant pas formellement de délibérations, qui viendront compléter ces désignations.

Je tenais à vous signaler en particulier celles des membres du premier collège du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Ce collège d'élus, qui comporte 12 membres, compose le CLSPD avec deux autres collèges, dont les membres sont, pour l'un, nommés par le Préfet des Hauts-de-Seine, et, pour l'autre, choisis par le Maire parmi les acteurs du secteur.

La première des désignations de ce soir concerne la désignation d'un représentant au "Collectif pour la Défense du Stade Jean-Bouin Omnisports et de son Environnement".

C'est un sujet particulièrement délicat. Ce collectif a été créé avec des associations de Boulogne-Billancourt et avec les deux députés du secteur, Claude Goasguen, mon collègue du seizième arrondissement, et moi-même.

En tant que membre fondateur, je suis membre de droit de l'association, et je vous propose de désigner ou d'élire comme représentants de notre Conseil Marie France de Rose, qui est à la fois Maire adjoint du quartier et Conseiller général de ce canton.

## **Mme Vouette :**

S'agissant de ce collectif Jean Bouin, je vais vous répéter ce que j'ai dit à M. Duhamel lors du Conseil municipal de juillet dernier.

S'agissant de ce collectif Jean Bouin, je vais vous répéter ce que j'ai dit à M Duhamel lors du conseil municipal de juillet dernier.

Le rôle d'une municipalité n'est pas de se comporter comme une association, mais d'écouter les associations. La ville n'a pas à adhérer à un collectif, mais à entretenir des relations normales de voisinage avec les villes voisines et, au mieux, des relations fructueuses de collaboration mutuelle. Nous constatons que depuis de nombreuses années, la majorité municipale n'arrive pas à construire de bonnes relations avec la ville de Paris, que la majorité municipale soit de droite ou de gauche. Ce qui semblerait à prouver que le problème ne se situe pas forcément côté Paris.

Nous considérons qu'il y a eu un échec patent sur les dossiers transfrontaliers, et nous estimons que le rôle du maire et celui de l'exécutif n'est pas d'envenimer la situation en faisant partie d'un collectif, même si nous comprenons leurs revendications.

Il est en effet impératif de résoudre les problèmes actuels autour du Parc des princes et il est normal de se préoccuper de l'avenir du stade Jean Bouin. Mais pour ne pas continuer à subir des nuisances, il ne sert à rien de retarder les projets qu'on finit toujours par avoir malgré tout. Il faut au contraire s'engager dans un partenariat constructif avec Paris de façon à obtenir des compromis, des aménagements, il faut élaborer des plans de circulation, trouver des lieux de stationnement, discuter compensations pour les riverains en termes d'usage et de tarifs.

Alors que nous manquons cruellement d'équipements sportifs à Boulogne-Billancourt, il faut que l'aménagement de l'hippodrome d'Auteuil puisse servir aux enfants Bouonnais. Et il faut participer à la réhabilitation de la piscine Molitor contre des créneaux horaires pour nos scolaires.

Ce partenariat constructif ne pourra se monter qu'avec l'affichage d'une volonté politique d'apaisement des relations entre les deux villes. C'est pour ça que nous ne voterons contre notre participation en tant que ville à ce collectif, qui nous paraît contre productive en l'état.

## **M. Fusina :**

Je suis en accord avec Mme Vouette, et cela ne vous étonnera pas. Je crois que cette initiative lancée par l'ancienne municipalité s'est avérée improductive. Les rapports avec la ville de Paris sont médiocres, et j'ose espérer que la nouvelle municipalité va se montrer capable de mettre en place un système de relations avec la ville de Paris qui soit beaucoup plus efficace.

Boulogne-Billancourt manque d'équipements sportifs. Nous avons tout intérêt à travailler avec Paris, comme l'indiquait Mme Vouette. Il y a 4 dossiers majeurs qui sont le stade Jean Bouin, la piscine Molitor, le Parc-des-Princes et Roland Garros. Je crois qu'aujourd'hui faire voter cette délibération n'est pas un bon signe que vous adressez à la ville de Paris. Nous verrons bien par la suite.

En tous les cas, à chaque fois qu'il s'agira de bâtir des relations constructives avec Paris, je suis persuadé que nous aurons des compensations qui seront substantielles.

C'est la raison pour laquelle nous avons fait campagne sur ce thème, Monsieur le Maire, car nous considérons que les équipements sportifs à proximité de Boulogne-Billancourt ne constituent pas une menace, comme certains l'indiquent, mais au contraire une chance pour nos sportifs bouonnais.

## **M. Fourcade :**

La construction d'un grand stade à côté du Parc-des-Princes sur les locaux actuels de Jean Bouin est une menace considérable pour la ville de Boulogne-Billancourt. La précédente municipalité s'est engagée dans le collectif, et je crois que plus nous serons nombreux dans le Conseil municipal à voter pour la représentation du conseiller général dans ce collectif, mieux ce sera.

Je crois que cet acte est essentiel au début de votre mandat. C'est la raison pour laquelle nous voterons positivement sur cette délibération.

## **M. Solère :**

Je partage une partie des choses qui ont été dites tout à l'heure. Je veux redire à Mme Vouette et à M. Fusina qu'ils doivent se rendre compte que les projets de la ville de Paris, notamment sur Jean Bouin, ne sont absolument pas raisonnables, ni pour les habitants de Boulogne, ni d'ailleurs pour les Parisiens.

Si vous avez une influence en tant qu'élus socialistes auprès de vos collègues parisiens, ce que l'on souhaite, c'est que vous nous aidiez dans ce sens. Il ne faudra pas que vous ayez deux discours. Ce que l'on attend de l'opposition de gauche à Boulogne-Billancourt, c'est qu'elle se rende compte que ces nuisances ne sont pas tolérables et

que d'une manière très claire elle s'engage en opposition contre ce projet actuel.

## M. Baguet :

Merci M. Solère. Effectivement, il faut savoir que ce dossier contentieux, si je puis dire, avec la ville de Paris, est un dossier épineux. Il faut dialoguer avec la ville de Paris, et je vous informe que j'ai aussitôt demandé un rendez-vous à mon collègue le Maire de Paris, Bertrand Delanoë, je pense qu'il me recevra assez prochainement. Je voudrais évoquer avec lui toute la frontière de Roland Garros à la piscine Molitor, à Jean Bouin, au Parc-des-Princes, à GO André, et on descend même sur les squares de l'avenue Ferdinand Buisson et on va plus bas jusqu'au stade Pierre de Coubertin.

Il faut effectivement travailler en bonne intelligence, mais on ne peut pas non plus se faire imposer le diktat de la ville de Paris sans réagir. Il y a une vraie mobilisation des riverains contre cet enchaînement de projets.

Lorsque je découvre qu'à l'assemblée générale de la Fédération Française de Tennis, les 2 et 3 février derniers, le Président de la FFT annonce qu'il va construire un dôme de 15 000 places sur le stade Hébert, en face du Lycée La Fontaine et de la grande surface, mais vous avez tous localisé ce stade qui accueille beaucoup de scolaires, et qui aujourd'hui est censé accueillir justement les élèves et les familles, notamment boulonnaises, qui fréquentent le stade Jean Bouin. Donc on va déplacer les familles et les élèves de Jean Bouin à Hébert, et sur Hébert il y a un projet de construction d'un dôme de 15 000 places avec une passerelle qui passerait au-dessus du Jardin des Poètes, au-dessus du périphérique, et qui tomberait dans les Serres d'Auteuil pour se rendre directement à Roland Garros.

On ne peut pas laisser des gens préempter des domaines, surtout si proches de Boulogne-Billancourt, de cette façon-là.

Encore une fois, c'est sur le territoire de Paris, mais c'est nous qui subissons les nuisances, donc il faut que l'on réagisse. Que le Conseil municipal se positionne pour renouveler son adhésion à ce collectif me paraît être un bon signal, mais ce n'est pas rédhibitoire d'un contact avec la ville de Paris pour trouver une négociation. Simplement, on affiche une position, et après on rencontre les intéressés et on débattera de l'ensemble des projets. Je débattrai avec Bertrand Delanoë, et pas seulement du stade Jean Bouin, mais de l'ensemble des projets.

Au 30 janvier dernier, la ministre de la Culture, Mme Albanel, a demandé solennellement au nom de la France, l'inscription de l'œuvre de Le Corbusier au Patrimoine Mondial de l'Humanité. Dans les 24 œuvres de Le Corbusier, il y en a 2 qui sont sur Boulogne-Billancourt. La France ne

peut pas entamer une démarche de reconnaissance mondiale de l'œuvre de Le Corbusier et, en même temps, laisser se construire un stade qui va faire 5 étages, qui va venir à la hauteur de l'appartement atelier de Le Corbusier.

Tout cela sera à débattre sereinement, mais on doit, avec fermeté, afficher notre position contre ce projet, notamment de Jean Bouin et de la succession des projets.

En revanche, il y a un point sur lequel on est tous d'accord, c'est la réouverture rapide de la piscine Molitor. Malheureusement, la ville de Paris a lancé un projet de reconstruction gestion auprès de 4 groupements. J'en ai reçu un récemment. Ils s'inquiètent, ayant déposé leurs conclusions et leurs dossiers, qu'on ne leur ait pas fixé de date d'ouverture des dossiers. Cela veut dire que la ville de Paris n'est pas pressée non plus de rouvrir la piscine Molitor. On va renégocier très tranquillement avec la ville de Paris. Je vous propose ici d'envoyer un geste fort par le vote le plus nombreux possible, comme le disait M. Fourcade, du Conseil municipal de la ville.

Il faut élire Mme de Rose. Y a-t-il d'autre candidature ?  
Aucune.

## REPRESENTANT TITULAIRE :

La candidature est la suivante :

- Mme DE ROSE

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 51

Nombre de procurations : 4

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 50

Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote : 5

Nombre de suffrages exprimés : 50

A obtenu :

- Mme DE ROSE, 50 voix, ELUE

Vote de la délibération :

Ont voté pour : 50 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 4 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

Se sont abstenus : 1 (Mme SHAN)

**La délibération n°1 est adoptée.**

**2 - PERSONNEL COMMUNAL - TRANSFORMATIONS DE POSTES - RECRUTEMENTS DE SAISONNIERS - LOGEMENT PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DE LA REGION ILE-DE-FRANCE.**

**Rapporteur : Mme Belliard**

Mes chers collègues, je vous présente une délibération très classique qui comporte 4 points.

1 : la transformation de postes au tableau des effectifs, qui fait suite à des adéquations de catégories d'emploi au travail réellement effectué pour 24 personnes, à des promotions internes/avancement de grade pour 4 personnes, et réussite des concours pour 1 personne. Le détail des mesures figure dans l'annexe 1 de votre document.

2 : Il s'agit de régulariser une situation qui est de fait aujourd'hui et d'attribuer un logement F4 à un agent suite à une modification de logement à l'intérieur de la ville.

3 : Il s'agit de désigner un conseiller municipal pour figurer sur la liste du tirage au sort des membres du Conseil de discipline de recours sis auprès du Centre Inter Départemental de Gestion, dont nous dépendons.

4 : Le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à des besoins saisonniers. Pour mémoire, l'été dernier, il avait été fait appel à 71 mois/agents saisonniers. Il est proposé, pour cette année, d'accorder 67 mois/agents saisonniers.

## **Mme Even :**

Lors de la commission lundi dernier, j'avais posé des questions. Je n'ai pas reçu les réponses. Si vous le permettez, je vais reposer mes questions.

Concernant la transformation des postes, je voulais savoir en quoi consistait notamment la transformation des postes des deux dernières lignes du tableau, à savoir :

- auxiliaire de puériculture première classe, 3 postes sont transformés en 1 poste d'adjoint administratif de deuxième classe et 2 postes d'adjoints techniques deuxième classe.

- Le poste de l'ATSEM de première classe serait transformé en adjoint administratif de deuxième classe.

Ceci veut-il dire qu'il y a 3 suppressions de postes d'auxiliaires puériculture sur Boulogne-Billancourt et une suppression d'ATSEM ou ne sont-ce uniquement que des changements de profil pour ces personnes, mais que les postes d'auxiliaires puéricultrices et d'ATSEM seront remplacés par d'autres personnes ? Le terme "postes à transformer" me gêne un peu.

## **Mme Vouette :**

C'est juste un point d'ordre. Est-ce que normalement il ne devrait pas y avoir un compte rendu des commissions permanentes pour chaque délibération ?

## **M. Baguet :**

Si, effectivement. Là encore, le règlement intérieur n'a pas été arrêté, donc on n'a pas élu de président des commissions ni de rapporteur, mais on peut le faire.

Mme Belliard peut rappeler le vote de la commission. C'était M. Baroli qui présidait. Avant que l'on passe au vote, on donnera l'avis de la commission.

## **M. Baroli, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :**

Mme Even a repris un certain nombre de questions posées en commission. La commission avait donné un avis favorable, mais les groupes @lternance et Unis pour Boulogne Billancourt n'avaient pas participé au vote.

## **Mme Belliard :**

En réponse à vos questions, si on prend le tableau en commençant par la personne qui était ATSEM de première classe, qui devient adjoint administratif de deuxième classe, il s'agit d'une personne qui a été recrutée comme ATSEM et qui a eu un reclassement médical. Donc, on fait correspondre son poste avec le travail réellement effectué aujourd'hui.

Pour les 3 autres personnes qui étaient auxiliaires de puéricultrice, il y en a une qui a bénéficié d'un reclassement professionnel à cause d'un accident sur la voie publique, mais cela ne supprime pas le poste. Comme elle était en surnombre sur ce poste, le poste reste et on va pouvoir recruter une autre personne, ce qui ne diminue pas les effectifs attribués comme auxiliaires.

En ce qui concerne les deux autres postes d'auxiliaires de puériculture, au premier échelon de la filière technique, les agents continuent d'effectuer leur fonction d'auxiliaires de puériculture, mais comme elles ont été mises en stage au premier échelon de la filière technique, elles ne sont plus auxiliaires de puériculture et sont devenues adjoints techniques.

Sur la question de l'effectif, il n'y a pas diminution du nombre de personnes attribuées sur ces postes-là.

## **Mme Even :**

C'est uniquement un changement de profil ?

## **Mme Belliard :**

Absolument.

## **Mme Even :**

Les trois auxiliaires seront remplacées ou deux vont continuer leur fonction.

## **Mme Belliard :**

Elles sont en stage, donc elles vont changer de catégorie.



**M. Baguet :**

On suit l'évolution.

**Mme Vouette :**

On voudrait un vote par division sur cette délibération.

**M. Baguet :**

On peut faire un vote par division.

**Article 1** - Transformation de postes au tableau des effectifs dont on vient de vous parler longuement.

Ont voté pour : 50 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

L'article 1 est adopté.

**Article 2** - Modification de la liste des concessions de logements par utilité de service.

L'article 2 est adopté à l'unanimité.

**Article 3** - Désignation d'un conseiller municipal pour figurer sur la liste du tirage au sort des membres du Conseil de discipline de recours sis auprès du CIG. Je vous propose la candidature de Mme Belliard.

L'article 3 est adopté à l'unanimité.

**Article 4** - Recrutement d'agents non titulaires pour faire face à des besoins saisonniers.

L'article 4 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix la délibération parce qu'elle est rédigée ainsi et sera présentée au contrôle de Légalité dans l'état.

**Mme Vouette :**

Vous n'avez pas fait voter l'article 5.

**M. Baguet :**

D'accord, il y avait 4 votes. A partir du moment où on vote la délibération dans son état, on vote l'article 5. Vous voulez un seul vote à l'article 5 et après le vote général ? Je veux bien, mais si on se met à voter tous les articles de chaque délibération... l'engagement budgétaire va de soi à partir du moment où la délibération est votée. Vous voulez vraiment un vote sur l'article 5 ? Les dépenses correspondantes ?

**Mme Vouette :**

C'est comme vous voulez, Monsieur le Maire, on va

voter cet article, mais formellement si on fait un vote par division, il ne faut pas l'oublier, c'est tout.

**M. Baguet :**

Alors, on va voter pour l'article 5 spécialement.

L'article 5 est adopté à l'unanimité.

On ne va pas se priver de ce plaisir d'un article voté à l'unanimité !

**La délibération n°2 est adoptée.****3 - REVISION DES TARIFS DU RESTAURANT DU PERSONNEL MUNICIPAL - APPROBATION.****Rapporteur : Mme Belliard**

La Ville a confié, par convention de délégation de service public en date du 21 décembre 2006, l'exploitation du restaurant municipal à la société RESTECO, à compter du 1er janvier 2007, pour 5 ans. Dans le cadre de ce contrat, les tarifs font l'objet d'une révision annuelle basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation - restauration - publié par l'INSEE courant janvier

Deux propositions :

- Une augmentation des tarifs de 2,25 % appliquée à la ville pour ce qui est de la subvention, qu'elle verse en fonction des catégories de personnel et qui sera appliquée à chaque usager dans la catégorie de laquelle il relève.

- Cette hausse des prix. Le délégataire a estimé que la délibération intervenant très tardivement dans l'année, il subit un préjudice qu'il estime à 4 800 €. Il avait demandé au départ que la ville puisse prendre en charge les mois de janvier, février, mars et avril. Nous avons d'un commun accord oublié le mois de janvier. Ces 4 800 € représentent la quote-part de la hausse entièrement supportée par la ville et pas du tout par les agents.

La hausse interviendrait pour la ville et pour les agents à compter du 1er mai. Cela représente, pour votre information, 16 centimes d'euro par repas, par panier moyen.

**M. Baroli, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :**

Avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne Billancourt n'ont pas pris part au vote.

**M. Baguet :**

Il en va de même pour la commission des finances, les groupes n'ont pas pris part au vote, mais la délibération a été approuvée en commission des finances.

**La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité.**



## **4 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION COMPETENTE EN MATIERE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.**

**Rapporteur : Mme Belliard**

L'article L 1411-5 du CGCT a institué une commission compétente dans le processus d'attribution des délégations de service public. Cette Commission est présidée par le Maire et comprend cinq membres de l'assemblée délibérante, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Cette commission dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, leur respect de l'obligation d'emploi des personnes handicapées et leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité d'accès des usagers devant le service public.

Après examen des propositions reçues, elle émet un avis destiné à l'autorité habilitée à engager les discussions utiles avec la ou les entreprises ayant présenté une proposition, cet avis permettant alors d'aborder la phase finale du processus d'attribution du contrat.

Je vous propose d'élire les membres de cette commission, qui se réuniront lors de l'examen des procédures d'attribution de délégation de service public sur lesquelles nous aurons à statuer.

**M. Baguet :**

Cette désignation a lieu à la proportionnelle obligatoire. On doit désigner 5 représentants. Si on applique la proportionnelle stricte sur 5, cela fait 4 élus du groupe de la Majorité rassemblée et un élu du groupe Unis pour Boulogne Billancourt et pas pour le groupe @lternance. Je propose de faire comme à la commission d'appel d'offres, au dernier Conseil municipal, qu'il n'y ait que 3 élus du groupe de la Majorité rassemblée, puisque je suis membre de droit, je ne suis pas compris. A ce moment-là, il y aura un représentant du groupe Unis pour Boulogne Billancourt et un représentant du groupe @lternance, si vous l'acceptez. Si vous ne l'acceptez pas, on aura des candidats parmi le groupe de la majorité.

Quels sont vos candidats ?

Mme Vouette : Titulaire : M. Fusina. Suppléante : Mme Shan.

M. Fourcade : Titulaire : M. Cohen. Suppléant : M. Tellini.

M. Baguet : Je vous propose comme titulaires :  
Les candidatures sont les suivantes :

Membres titulaires :

- Mme BELLARD
- Mme DUBOST
- Mme MONTIES
- M. FUSINA
- M. COHEN

Membres suppléants :

- M. SEBBAG
- M. RICARD
- Mme BOUEE
- M. TELLINI
- Mme SHAN

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 51

Nombre de procurations : 4

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 55

Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 55

Membres titulaires :

- Mme BELLARD, 55 voix, ELUE
- Mme DUBOST, 55 voix, ELUE
- Mme .MONTIES, 55 voix, ELUE
- M. FUSINA, 55 voix, ELU
- M. COHEN, 55 voix, ELU

Membres suppléants :

- M. SEBBAG, 55 voix, ELU
- M. RICARD, 55 voix, ELU
- Mme BOUEE, 55 voix, ELUE
- M. TELLINI, 55 voix, ELU
- Mme SHAN, 55 voix, ELUE

**La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.**

## **5 - ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL.**

**Rapporteur : Mme Dubost**

Le receveur municipal peut, au-delà des missions comptables attachées à sa fonction, fournir aux collectivités des prestations de conseil.

Ces prestations donnent lieu au versement par la collectivité d'une indemnité dite "de conseil", calculée par référence à un tarif défini par arrêté, appliqué à la moyenne annuelle des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement des trois dernières années.

Cette indemnité est acquise au comptable pour la durée d'un mandat, et doit par conséquent faire l'objet d'une nouvelle délibération à chaque renouvellement de l'assemblée délibérante.

Par délibérations successives des 27 septembre 2001 et 15 juin 2006, le conseil municipal a alloué cette indemnité

aux deux receveurs municipaux qui se sont succédé depuis cette date.

Je vous propose de délibérer sur la reconduction de l'attribution de l'indemnité de conseil à l'actuel receveur municipal, Madame Annick Couzon, à compter du 21 mars 2008.

**M. Tellini :**

Je propose une rectification de forme sur ce projet de délibération, parce qu'il est fait mention dans la délibération de Béatrice Dubost.

**M. Baguet :**

Bonne observation, c'est Geneviève. Nous modifions. Je ne sais pas si cela peut entacher la légalité de la délibération, mais il vaut mieux être prudent. Rendons à Geneviève ce qui appartient à Geneviève.

**La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité.**

**6 - DESIGNATION DES CONTRIBUABLES CONSTITUANT LA LISTE DE PROPOSITION DES COMMISSAIRES TIYULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.**

**Rapporteur : Mme Dubost**

Il convient aujourd'hui d'établir une liste de trente deux contribuables parmi lesquels le Directeur des Services Fiscaux choisira les huit membres titulaires et les huit membres suppléants constituant la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Je rappelle que cette Commission, dont le Maire ou le Maire-Adjoint délégué est président, intervient dans les domaines suivants :

- l'évaluation de la valeur locative des propriétés bâties déterminant l'assiette des impôts directs locaux,
- la participation aux travaux de tournée générale de conservation cadastrale ;
- l'établissement des listes de "locaux de référence" servant à l'évaluation des locaux affectés à 1 habitation ou à une profession non commerciale ;
- l'établissement des listes de "locaux-types" servant à l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux ;
- la participation à l'évaluation ou à la mise à jour annuelle des valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance ; la formulation d'observations et d'avis sur la liste annuelle des personnes assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ;
- l'avis sur le bien-fondé de certaines demandes à caractère contentieux concernant des impôts directs, dans la

mesure où ces demandes soulèvent une question de fait ;

- la participation à certaines expertises ordonnées par le Tribunal Administratif ou la Cour Administrative d'Appel.

Je vous propose donc de procéder à la désignation de ses membres qui doivent impérativement :

- être de nationalité française,
- être âgés de 25 ans au moins,
- être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la Ville,
- et jouir de leurs droits civils.

**M. Baguet :**

On doit désigner 16 titulaires et 16 suppléants. Le directeur des services fiscaux retiendra 8 titulaires et 8 suppléants.

Je vous propose que la majorité rassemblée en désigne 12, le groupe Unis pour Boulogne Billancourt, 2, et le groupe @lternance, 2.

**M. Fourcade :**

Je propose M. Maarek, pharmacien, et M. Catalan.

**M. Baguet :**

On va procéder à un vote alors.

**M. Baguet :**

Y a-t-il des suppléants ?

**M. Fourcade :**

Pas pour l'instant.

**M. Baguet :**

On en proposera. On peut proposer des élus. La commission sortante était composée presque exclusivement d'élus. Il y avait 5 élus de la majorité, 2 Boulonnais et un élu de l'opposition. Dans les suppléants, c'était 7 conseillers municipaux de votre majorité et 1 de l'opposition.

On peut faire une suspension de séance de 3 minutes.

*La séance est suspendue à 20 heures 17 et reprise à 20 heures 20.*

**M. Baguet :**

Je vous propose de reprendre.  
Les noms proposés :  
Les candidatures sont les suivantes :

## Commissaires Titulaires :

- M. BAGUET
- Mme DUBOST
- M. PALVADEAU
- Mme BELLIARD
- M. COQUEBERT de NEUVILLE
- Mme CARAGE
- M. SOLERE
- Mme LORBER
- M. SEBBAG
- Mme VETILLART
- M. GARLOT
- M. DAUVILLERS-GAUDOUX
- M. MAAREK
- Melle CARDETAS
- M. de LIMA
- M. ALLEAUME

## Commissaires Suppléants :

- M. de PERTAT
- M. DUMONT
- Mme de LAMBERTYE
- M. LE BALC'H
- Mme FISCHER
- M. HADDAD
- M. DU LAC
- Mme ROUGNON
- M. NAVARRE
- M. GRAFFIN
- M. SAUGIER
- M. TOUREL
- Mme LEYMARIE
- Mme EVEN
- M. TISSEYRE
- M. DUBOIS de LAVAUGUYON

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 51

Nombre de procurations : 4

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 55

Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 55

Ont obtenu :

## Commissaires Titulaires :

- M. BAGUET
- Mme DUBOST
- M. PALVADEAU
- Mme BELLIARD
- M. COQUEBERT de NEUVILLE
- Mme CARAGE
- M. SOLERE
- Mme LORBER
- M. SEBBAG
- Mme VETILLART
- M. GARLOT

- M. DAUVILLERS-GAUDOUX
- M. MAAREK
- Melle CARDETAS
- M. de LIMA
- M. ALLEAUME

## Commissaires Suppléants :

- M. de PERTAT
- M. DUMONT
- Mme de LAMBERTYE
- M. LE BALC'H
- Mme FISCHER
- M. HADDAD
- M. DU LAC
- Mme ROUGNON
- M. NAVARRE
- M. GRAFFIN
- M. SAUGIER
- M. TOUREL
- Mme LEYMARIE
- Mme EVEN
- M. TISSEYRE
- M. DUBOIS de LAVAUGUYON

Tous les membres ayant obtenu 55 voix, sont ELUS.

### **Mme Shan :**

Une question. Il y a une limite d'âge de 25 ans au moins et je ne suis pas sûre que toutes les personnes que vous avez citées aient 25 ans.

### **M. Baguet :**

Mme Lavarde n'a pas 25 ans. On vous remplace par M. Dubois de Lavauguyon.

### **La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité.**

### **7 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES.**

#### **Rapporteur : Mme Dubost**

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, repris dans l'article 21 des statuts de la Communauté d'Agglomération Val de Seine, une commission locale ayant pour mission d'évaluer l'incidence financière des transferts de charges entre les communes membres et l'agglomération, est constituée.

Cette commission se réunit à chaque nouveau transfert de compétence, sur convocation de son Président et de son Vice-président, élus parmi ses membres. Ses travaux ont pour principal objet de déterminer le montant de l'al-

location de compensation versée par la Communauté d'agglomération à chacune de ses Communes membres. A priori, cette commission n'aura pas à se réunir en 2008 puisqu'il n'y aura pas de transfert de compétence prévu en 2008, mais nous avons à désigner ses membres.

## **M. Baguet :**

Elle est composée de 4 élus de Boulogne-Billancourt et de 4 élus de Sèvres. Je regrette un peu cette parité. Il faudra que l'on revoie cela, puisque c'est une délibération du conseil communautaire, mais cela nécessite bien sûr une négociation avec nos amis de Sèvres. La dernière fois, il y avait 3 majorité et 1 opposition. Je vous propose de désigner 3 membres de la Majorité rassemblée et un membre de l'opposition.

Il serait cohérent que ce soit le groupe Unis pour Boulogne Billancourt qui désigne le candidat.

## **M. Fourcade :**

Je propose M. Askinazi, membre de la communauté.

## **M. Baguet :**

Je vous propose : M. Baguet, Mme Dubost, Mme Monties et M. Askinazi, tous membres de la communauté.

## **Mme Vouette :**

Monsieur le Maire, si nous sommes exclus, nous ne prendrons pas part au vote.

## **M. Baguet :**

Je le comprends, mais il m'est difficile de faire autrement. J'ai fait un effort tout à l'heure pour la commission de délégation de service public.

Les candidatures sont les suivantes :

- M. BAGUET
- Mme DUBOST
- Mme MONTIES
- M. ASKINAZI

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 51

Nombre de procurations : 4

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 50

Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote : 5

Nombre de suffrages exprimés : 50

Ont obtenu :

- M. BAGUET, 50 voix, ELU
- Mme DUBOST, 50 voix, ELUE
- Mme MONTIES, 50 voix, ELUE
- M. ASKINAZI, 50 voix, ELU

**La délibération n°7 est adoptée.**

## **8 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AUX CONSEILS D'ECOLES DES ETABLISSEMENTS DU 1er DEGRE.**

## **9 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE L'INSTANCE D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE DU 1er DEGRE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION.**

## **10 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSIONS PERMANENTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT.**

## **11 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL DE GESTION DE L'INSTITUT DE PSYCHOLOGIE DE L'UNIVERSITE RENE DESCARTES.**

### **Rapporteur : M. Baroli**

Le Code de l'Education définit les rôles du conseil d'école et les modalités de désignation de ses membres.

La délibération reprend l'objet de ces différents conseils et la composition de ces conseils.

Je vous propose de procéder dans les formes légales, à la désignation des représentants (un membre titulaire et un membre suppléant) du Conseil Municipal aux conseils d'école des 28 établissements publics du 1er degré de Boulogne-Billancourt.

La logique qui a prévalu aux candidatures soumises à votre approbation est la suivante : le maire adjoint territorial délégué au quartier correspondant représente la ville normalement au conseil des écoles de ces quartiers. Cependant, certains quartiers accueillent plusieurs groupes scolaires, ce qui a conduit à devoir envisager des candidatures supplémentaires au sein de notre assemblée, de conseillers municipaux ayant témoigné de leur intérêt pour la vie scolaire.

Il y a deux solutions : ou je vous lis les 56 noms ou on distribue une liste.

### **M. Baguet :**

On va déjà se mettre d'accord sur le principe.

Délibération 8 : Je vous propose que sur les établissements publics du premier degré, comme il y a un titulaire à désigner, je propose que ce soit, comme vient de le souligner M. Baroli, soit le Maire adjoint du quartier, soit le conseiller municipal délégué du quartier, éventuellement en suppléant, et d'autres seraient désignés au sein du groupe de la Majorité rassemblée.

Délibération 9 : les établissements du premier degré privés. Un titulaire, un suppléant. C'est la même règle. Je

propose que l'on mette les maires adjoints de quartier et les conseillers municipaux délégués de quartier. J'ai noté que dans la précédente mandature, il n'y avait aucun de l'opposition, ni dans l'un, ni dans l'autre.

**Délibération 10 :** Pour la désignation des représentants pour siéger au sein des conseils d'administration des établissements EPLE, on a 3 représentants à désigner. Je vous propose de désigner 2 représentants de la Majorité rassemblée, 1 représentant de l'opposition en titulaire et un représentant de l'opposition en suppléant.

**Délibération 11 :** Pour l'Université Paris V, René Descartes, on a 1 représentant à désigner, je vous propose de désigner notre conseillère municipale déléguée à l'université, Mme Bondoux, et une suppléante, Mme Godin.

Sur les établissements publics, comme la répartition à chaque fois est assez défavorable au groupe @lternance, qui n'est représenté que par 5 conseillers municipaux, je propose un poste de titulaire dans les collèges et les lycées publics. Et on proposera un poste de suppléant, comme c'était le cas par le passé, au groupe Unis pour Boulogne Billancourt.

## **Mme Vouette :**

Nous nous félicitons de pouvoir être représentés dans les établissements du second degré, mais nous aurions souhaité pouvoir être suppléants pour les établissements du premier degré. Si ce n'est pas le cas, nous ne prendrons pas part au vote.

## **M. Baguet :**

Madame, vous êtes extraordinaire ! C'est la première fois qu'à Boulogne-Billancourt, vous vous rendez compte comment je vais me faire accueillir par le Président du Conseil général ! Voilà, je propose une ouverture à l'opposition dans les collèges et les lycées, cela va être interprété, mais j'assume complètement cette ouverture, et vous vous dites : ce n'est pas assez, on veut encore plus.

Les écoles, c'est directement lié au fonctionnement de la ville, c'est normal que ce soit des représentants de la majorité municipale qui siègent dans les écoles. Cela a toujours été le cas, titulaires et suppléants.

Pour les collèges, effectivement les trois conseillers généraux ici présents me pardonneront. Ce sera un geste d'ouverture.

## **Mme Vouette :**

Je vous ai dit que nous nous félicitons du changement pour le second degré.

## **M. Baguet :**

J'ai entendu les félicitations !

## **Mme Vouette :**

Il n'empêche que pour le premier degré, bien entendu, cela concerne la commune, tous les conseillers municipaux ici présents sont aptes à regarder les affaires qui concernent la commune, c'est tout.

## **M. Fourcade :**

Pour le premier degré, étant donné qu'il n'y a qu'un représentant titulaire et un suppléant, il est normal que ce soit le groupe majoritaire qui prenne les 2 postes, donc nous n'insisterons pas.

Pour les écoles et les établissements privés, même observation.

Pour les établissements publics locaux d'enseignement, nous ne souhaitons pas être tout le temps suppléants, par conséquent nous pensons qu'il n'y a aucune raison que ce soit le groupe socialiste qui ait les titulaires et nous les suppléants. Nous souhaitons qu'il y ait un partage entre titulaires et suppléants.

## **M. Baguet :**

J'ai proposé cette ouverture parce que le groupe socialiste m'a demandé d'être représenté dans les établissements. Sur la délibération précédente, notamment pour la désignation de la liste d'évaluation des transferts de charge, le groupe n'a pas pu avoir de représentant parce qu'on est à 4, ils ne peuvent pas l'être, donc je pensais que c'était un geste d'ouverture. Si vous voulez, on votera.

## **M. Fourcade :**

Il y a 4 collèges et 2 lycées, cela fait donc 6 postes. Nous souhaitons avoir 2 postes de titulaire dans un collège ou un lycée et 2 postes de suppléants. Cela me paraît convenable.

## **M. Baguet :**

Cela veut dire que le groupe @lternance aurait un titulaire dans un lycée et 3 dans les collèges ? Mme Vouette, cela vous fait 2 représentants de moins, mais on répartit et on alterne avec les suppléants ? A ce moment-là, vous mettez un titulaire en suppléant dans un lycée et un autre titulaire en suppléant dans un autre collège. Comme cela on s'évite un vote par nom et on n'y passe pas 2 heures.

## **M. Baguet :**

Vous voulez que l'on fasse une petite suspension de séance 3 minutes ?

**Mme Vouette :**

Nous sommes tout à fait d'accord pour laisser un poste dans un collège. Nous sommes 5, il y a 6 postes. Cela tombe bien.

**M. Baguet :**

Voilà, très bien. M. Fourcade en voulait deux.

**M. Fourcade :**

Un lycée et un collège.

**M. Baguet :**

Dans quel lycée vous proposez ? Etienne-Jules Marey et Jacques Prévert. Vous laissez Mme Vouette choisir, M. Fourcade ?

**M. Fourcade :**

Oui.

**Mme Vouette :**

Nous choisissons Jacques Prévert.

**M. Baguet :**

Sur les collègues ?

**M. Fourcade :**

Mme Klein pour Etienne-Jules Marey, titulaire.

**M. Baguet :**

Sur les collègues, Mme Vouette ?

**Mme Vouette :**

Sur le lycée Jacques Prévert : M. Fusina. Sur Jean Renoir, Mme Shan. Sur Bartholdi, Mme Even. Sur Vieux Pont de Sèvres, moi-même. Nous laissons Landowski.

**M. Fourcade.**

- Ce sera Mme Laureau sur Landowski.

**M. Baguet :**

Pour la majorité, on vous donnera la liste. Il faut rayer quelques noms et rajouter.

On va voter délibération par délibération.  
La délibération n°8 :

Ont voté pour : 50 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

**La délibération n°8 est adoptée.**

La délibération n°9 :

Ont voté pour : 50 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

**La délibération n°9 est adoptée.**

Délibération 10.

**M. Baguet :**

Pour les commissions permanentes, je propose que ce soit un membre de la majorité qui siège.

**Mme Vouette :**

Excusez-moi, Monsieur le Maire, j'ai quand même une question. Sur Landowski et Jules Marey, on a un poste de suppléants ?

**M. Baguet :**

Oui. Quand vous n'avez pas le titulaire, c'est le groupe Unis pour Boulogne Billancourt qui l'a et vous avez le suppléant, et inversement.

**Mme Vouette :**

Pour Landowski : Mme Shan. Pour Etienne-Jules Marey : M. Tisseyre. Ce sont les noms des suppléants.

**M. Fourcade :**

Suppléante pour le lycée Prévert : Mme Bauche.  
Comme suppléante pour Jean Renoir : Mlle Cardetas.

**M. Baguet :**

Sur ces noms, il n'y a pas de problème ? On complètera la liste.

**La délibération n°10 est adoptée à l'unanimité.**



## Délibération 11 :

M. Baroli :

Les candidatures sont les suivantes :

Membre titulaire :

- Mme BONDOUX

Membre suppléant :

- Mme GODIN

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 51

Nombre de procurations : 4

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 50

Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote : 5

Nombre de suffrages exprimés : 50

Ont obtenu :

Membre titulaire :

- Mme BONDOUX, 50 voix, ELUE

Membre suppléant :

- Mme GODIN, 50 voix, ELUE

## **12 - FOURNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES CUISINES ET RESTAURANTS SCOLAIRES - LOT n° 6 - AVENANT N°1 AU MARCHE PASSE APRES APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION.**

### **Rapporteur : M. Baroli**

La ville de Boulogne-Billancourt assure la production de 6 500 repas par jour pour les écoliers demi-pensionnaires. Les denrées correspondantes sont achetées dans le cadre d'un marché passé après appel d'offres ouvert qui comprend un certain nombre de lots.

Ce marché prévoit une hausse des prix semestrielle de 1 %, avec la possibilité pour le titulaire de proposer une augmentation supérieure si la réalité économique le justifie. Ces dernières années ont connu une hausse très significative de certains aliments. Vous les avez dans votre délibération. Ceci a légitimement conduit deux fournisseurs à demander une augmentation de leurs prix.

La société "Normandie à Paris" a proposé une hausse de 18 %, ce qui a été jugé excessif. L'augmentation de la société "Guillot Jouani" a été jugée acceptable et fait l'objet d'un avenant soumis à votre approbation. Cet avenant acte une augmentation au final de 12 % et réévalue les montants mini maxi du marché pour permettre à la ville d'assurer ses approvisionnements jusqu'à la notification du marché à procédure adaptée.

Il vous est proposé d'autoriser le Monsieur le Maire à signer cet avenant.

### **Mme Shan :**

Une question très courte. Y a-t-il dans le cahier des charges du marché une obligation pour le titulaire de fournir une part de produits issus de l'agriculture biologique, et si oui, laquelle ?

### **M. Tisseyre :**

C'est plus une remarque d'ordre général. Monsieur le Maire, Cette délibération nous renvoie au contexte national actuel. En effet, comme les médias s'en font écho depuis quelques semaines, les indicateurs économiques de notre pays se dégradent, en particulier celui de l'inflation qui connaît un nouveau pic depuis 1991, année qui connaissait à l'époque un contexte de conflit mondial suite à la première guerre du Golfe.

Alors que nous approchons le premier anniversaire de la présidence Sarkozy, présidence commencée avec la promesse du pouvoir d'achat pour tous, force est de constater que le pouvoir d'achat des couches de la population les plus défavorisées s'érode de plus en plus sous l'effet conjugué d'une inflation non maîtrisée et de salaires stagnants. Dans les jours à venir, ces mêmes familles seront encore pénalisées par l'application du décret visant à jalonner en une seule fois la majoration des allocations familiales au lieu de deux fois actuellement, faisant perdre ainsi 600 ? par enfant. Pendant ce temps, les plus aisés sont protégés par un bouclier fiscal taillé sur mesure.

Pour en revenir à notre projet de délibération, vu ce contexte, notre groupe redoublera de vigilance sur la répercussion éventuelle sur la hausse des prix des restaurants scolaires, en particulier pour les moins aisés. Nous serons aussi attentifs quant à la qualité et la traçabilité de la nourriture achetée moins chère.

### **M. Baguet :**

L'avis de la commission des finances était favorable. N'ont pas pris part au vote les deux groupes de l'opposition.

### **M. Baroli, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :**

Avis favorable, les deux groupes @lternance et Unis pour Boulogne Billancourt n'ont pas pris part au vote.

### **M. Baguet :**

Pour répondre, votre question Mme Shan, on me dit qu'aujourd'hui ce n'est pas prévu, mais que nous sommes en train de négocier un nouveau cahier des charges dans lequel on va intégrer une demande de 20 % de produits bio. Pour l'instant, ce n'est pas prévu. Vous avez vu que l'on était un peu dans l'urgence. Un des deux fournisseurs

nous a carrément proposé une augmentation de 18 %, qui n'était pas acceptable.

On s'est rabattu sur le deuxième qui nous dépanne bien. On ne pouvait pas en plus lui imposer de modifier le cahier des charges avec la production d'agriculture biologique, mais on le fera dans le prochain cahier des charges, me dit-on.

**La délibération n°12 est adoptée à l'unanimité.**

## **13 - REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - DESIGNATION COMPLEMENTAIRE.**

**Rapporteur : Mme Missoffe**

Par délibération du dernier Conseil municipal, on a procédé à l'élection de 7 membres du Conseil d'administration du CCAS.

Par délibération du 2 octobre 2003 et conformément à la réglementation, le Conseil municipal avait fixé la composition du Conseil d'administration du CCAS à 8 membres élus issus du Conseil municipal et 8 membres associatifs nommés. Aussi, il convient de procéder à l'élection d'un membre supplémentaire pour siéger au Conseil d'administration du CCAS.

Je vous propose donc de procéder à l'élection du huitième délégué qui représentera le Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS.

**M. Baguet :**

En fait, je m'étais fait élire dans les 8, mais je n'étais pas compris dans les 8. Il faut ajouter un neuvième nom.

La candidature est la suivante :

- Monsieur DENIZIOT
- Conseillers inscrits : 55
- Conseillers présents : 51
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 55
- Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 55
- A obtenu :
- Monsieur DENIZIOT, 55 voix, ELU

**La délibération n°13 est adoptée à l'unanimité.**

## **14 - PARTICIPATION FINANCIERE DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT DES HAUTS-DE-**

## **SEINE POUR L'ANNEE 2007 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT CORRESPONDANTE.**

**Rapporteur : Mme Missoffe**

La loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement a notamment créé dans chaque département un Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et un Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

L'action du Fonds s'intègre consiste notamment en l'octroi d'aides pour l'accès au logement ou le maintien dans les lieux, financées sous forme de subventions, de prêts sans intérêts, de garanties aux impayés de loyer, d'eau, de téléphone et d'énergie, ainsi qu'au financement des mesures d'accompagnement social lorsqu'elles s'avèrent nécessaires à une insertion durable et à la prévention des difficultés des familles.

Le financement du Fonds est assuré par le Département.

Depuis 1994, la ville de Boulogne-Billancourt a décidé de participer au financement du Fonds Solidarité pour le Logement des Hauts-de-Seine. Elle est associée à son fonctionnement dans le cadre de la commission plénière locale qui étudie les demandes de prestations et les demandes d'accompagnement social.

La participation financière des communes se fait sur la base d'un montant par habitant. Pour l'année 2007, le coefficient multiplicateur est de 0.15 €, coefficient identique depuis 2004, soit un montant pour Boulogne-Billancourt de 15 947,40 €.

La gestion financière du Fonds a été déléguée à la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) dans le cadre d'une convention de gestion.

En 2007, la commission plénière du FSL de Boulogne-Billancourt a examiné les demandes présentées par 322 familles, et accordé 236 270,73 € d'aides.

**Mme Even :**

Il semble que le montant de 0,15 € par habitant soit basé sur le recensement datant de 1999. Or, depuis 1999, la population de Boulogne-Billancourt a fortement augmenté. Ce calcul de 15 000 € n'a jamais été réévalué. Ne pourrait-on envisager d'augmenter soit les 0,15 centimes, soit de se baser sur le nouveau chiffre des montants des habitants de Boulogne-Billancourt de façon à augmenter ce montant de 15 000 €, qui paraît quand même relativement désuet par rapport au contexte économique actuel.

**M. Baguet :**

C'est un sujet qui a été abordé à la commission des finances, qui a approuvé cette délibération, mais qui a évoqué le problème du recensement. On est dans un système de recensement partiel sur Boulogne-Billancourt et on aura les chiffres du recensement global à la fin de l'année 2008. Je vous propose que l'on attende la fin 2008 pour se repositionner, mais il me paraît tout à fait légitime que l'on paie en fonction du nombre réel d'habitants à Boulogne-Billancourt.

On sait par le recensement partiel qu'il y a 110 300 habitants depuis le 1er janvier. On pourrait l'appliquer. Je propose que l'on reste en l'état pour l'instant. Ce n'est qu'un abondement de la commune au FSL. Le pilote dans l'opération, c'est le Conseil général, c'est lui qui abonde le plus largement.

On est à peu près toujours sur la même base et dans le cadre de la refonte du PDALPD du 23 juin 2003, lorsqu'on a institué ce Fonds de Solidarité pour le Logement Unique, des calculs extrêmement savants avaient été faits et on arrivait déjà à l'époque à 15 947 ?. On retombe à peu près sur les mêmes chiffres cette année.

Le FSL s'est réuni entre 13 et 15 fois par an depuis 2004. Il aide quand même une moyenne de 322 familles, 441 demandes ont été examinées, une famille pouvant faire l'objet de plusieurs demandes. A chaque fois le Département, l'Etat se mobilisent pour aider les familles, c'est un engagement qui me paraît tout à fait normal en faveur de ces familles en difficulté.

Y a-t-il d'autres questions ?

**M. Fourcade :**

Nous voterons cette délibération, mais je rappelle qu'il est normal que l'on tienne compte du recensement de 1999 pour notre complément au Fonds Social du Logement, puisque la DGF que nous recevons est basée également sur le recensement de 1999. C'est lorsqu'on recevra le recensement nouveau que l'on pourra modifier les paramètres de partage de la charge du FSL.

**M. Baguet :**

Le recensement de 1999 est le dernier recensement officiel national. C'est le seul chiffre aujourd'hui agréé par toutes les autorités et qui fait consensus, parce que les recensements partiels peuvent être contestés.

**La délibération n°14 est adoptée à l'unanimité.**

**15 - ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - IMMEUBLE DE GRANDE HAUTEUR AU 219 A 223 RUE DU VIEUX**

**PONT DE SEVRES - PERMIS DE CONSTRUIRE HEDF OFFICE C1 - BILAN DE L'ENQUETE PUBLIQUE - APPROBATION - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION DU CENTRE EUROPEEN DE CREATION CONTEMPORAINE.****Rapporteur : M. Mougin**

Il s'agit en réalité d'une délibération à double détente puisque, dans un premier temps il vous est demandé d'approuver le rapport d'enquête déposé par le commissaire enquêteur. M. Thierry Flipo. L'ilot C1 de la ZAC Rives de Seine doit être occupé par une tour dessinée par l'architecte Jean Nouvel, qui fait partie de la catégorie des immeubles de grande hauteur et la législation dans cette hypothèse impose d'avoir recours à une enquête publique. Le commissaire enquêteur a déposé son rapport récemment, le 19 mars 2008.

Ses conclusions sont tout à fait favorables au projet, à l'exception de certaines réserves concernant les plantes vertes, la serre.

En conséquence de cet avis favorable, qui est un préalable au dépôt du permis de construire, nous vous proposons d'approuver ce rapport du commissaire enquêteur.

Par ailleurs, depuis le 16 novembre 2006, la ville participe à l'association de préfiguration du Centre Européen de Création Contemporaine Ile Seguin associant l'Etat, le Département et donc la ville. Association loi 1901 et décret du 16 août 1901. Cette association comporte un Conseil d'administration constitué de 4 représentants de l'Etat, 3 du Conseil général, 2 représentants du Conseil municipal de Boulogne-Billancourt. Cette association est présidée par M. Daniel Janicot, Conseiller d'Etat.

Naturellement, dans le cadre de la révision du programme des équipements de l'Ile Seguin, l'objectif de l'association est amené à être légèrement modifié, mais en toute hypothèse et pour l'instant, il nous appartient de désigner 2 membres au titre du Conseil municipal.

**M. Baguet :**

Donnez-nous l'avis de la commission d'urbanisme et des travaux.

**M. Mougin :**

La commission sur le premier point de la délibération a donné un avis favorable, le groupe @lternance votant contre et le groupe Unis pour Boulogne Billancourt n'ayant pas participé au vote.

## Mme Even :

Dans le paragraphe : "*nous allons naturellement revoir le programme des équipements, notamment à vocation culturelle, qui prendront place sur l'île Seguin.*" Pourrions-nous avoir des précisions sur cette phrase ? *Qu'entendez-vous par "notamment à vocation culturelle et revoir le programme des équipements."* ?

## M. Baguet :

Je l'ai dit tout à l'heure à deux reprises. Premièrement, dans la réponse à M. Tellini sur l'avenir de l'hôtel de la Cogedim et dans celle à Mme Shan dans le cadre de la concertation.

Je me suis engagé à vous présenter d'ici l'été, un projet un peu plus fini sur l'île Seguin et surtout lancer une consultation publique sur ce dossier. Aujourd'hui, c'est un peu tôt pour en parler, mais on est bien dans un esprit de création, de culture, de développement durable ; on est dans cette logique.

## M. Tisseyre :

Quelques remarques. La première, c'est qu'il faut bien que l'on s'interroge un jour sur le sens à donner à ces enquêtes publiques dans notre ville où là, seules 4 observations figurent sur le registre. Je pense qu'il est dérisoire ensuite de se prévaloir d'une consultation représentative de nos 110 000 habitants à partir de ces observations, qui sont en l'occurrence autant de faire-valoir prétextant consultation, surtout lorsque les travaux sont conséquents et concernent l'aménagement des terrains Renault.

Je pense qu'il est souhaitable à l'avenir que l'on se préoccupe davantage de la promotion de ces enquêtes publiques afin d'élever considérablement la participation des riverains en premier lieu et des Boulonnais ensuite.

Je trouve que le rapport d'enquête reste très discret sur les répercussions au niveau du trafic automobile. Le rapport indique en effet un trafic induit de 412 véhicules à l'heure le matin et de 263 véhicules à l'heure le soir, soit un écart mystérieux de 149 véhicules entre le matin et le soir. Je pense, sans vouloir être pessimiste, qu'en fait le trafic perturbera beaucoup plus que cela la petite rue du Vieux Pont de Sèvres, surtout avec le feu qu'il y a en bout de rue, le croisement avec les quais et l'échangeur à proximité du Pont de Sèvres.

En plus, pour finir sur le rapport, je trouve qu'il reste aussi assez distant des mesures de sécurité, ce qui m'intéresserait notamment c'est de savoir, au niveau des terrasses, comment se fait leur accès, si on a accès libre ou si les terrasses sont fermées.

## Mme Shan :

Je me réjouis à l'idée que ce soit la structure de l'association de préfiguration de centre européen de création contemporaine qui porte les projets futurs qui prendront place sur l'île Seguin. Le choix qui consiste à reprendre ces statuts garantit la continuité de son objet, c'est une bonne chose.

En revanche, sur la première partie de cette délibération, j'ai deux remarques.

Je regrette tout d'abord que la démarche HQE ne soit pas plus suffisamment poussée et que l'immeuble le plus symbolique de l'opération du fait, tant du parti pris architectural que de la signature de l'architecte, « *un repère urbain important* » pour citer le commissaire enquêteur, ne soit pas à terme le plus symbolique aussi en termes de développement durable sur cette opération du trapèze.

Au nombre de toutes les notices citées pages 6 et 7/39 du rapport du commissaire enquêteur, un sous-dossier spécifique HQE aurait été le bienvenu. J'aurais par exemple aimé savoir comment la température sera maintenue entre 21 et 29°C dans « l'espace de travail » qu'est la « serre avec un paysage intérieur ». Il faut espérer que les projets à venir seront inscrits dans une démarche environnementale. Il ne suffit pas de serres et de végétation pour être HQE.

Sur le rapport en lui-même, j'ai deux observations qui justifient que je ne peux prendre acte de l'avis favorable du commissaire enquêteur :

- page 16, l'observation n°4 précise que le projet n'a pas été présenté aux commissions extra municipales. Le pétitionnaire répond que le projet a été largement présenté en commission de concertation ainsi qu'aux associations qui le souhaitent et rappelle les dates de ces rencontres.

Le commissaire enquêteur nous livre ensuite son analyse : « *la commission extra municipale a bien été informée* ». Il s'agit d'une confusion. L'observation n°4 est juste : le projet n'a pas été présenté aux commissions extra municipales.

Page 16, le même particulier souligne que les distances cul de sac (pour les non spécialistes, ce sont les distances entre les places de stationnement et les sorties de secours les plus proches, sont supérieures à 25 m.

Le pétitionnaire renvoie à une autre observation à laquelle il est répondu qu'« *en cas de non-conformité avec la réglementation, l'instruction du PC se traduirait par un rejet* » ! Fort de l'argumentaire, il précise : « *Nous suivons pour ce projet la réglementation IGH et non la réglementation Code du Travail* ».

Ce seul argument très laconique du pétitionnaire n'est pas une réponse. Il semble a priori curieux que l'on puisse

déroger aux règles protectrices du droit du travail au prétexte que nous construisons une tour de 20 niveaux.

Il aurait fallu préciser que l'article R 232-12 du Code du travail portant sur les dispositions générales de « prévention des incendies et des explosions - évacuation » ne s'appliquait pas aux immeubles de grande hauteur et que ce sont les dispositions spécifiques du code de la construction qui leur sont applicables. En l'occurrence l'article R 122-2 du code de la Construction et de l'habitat. -Sauf erreur de ma part, je ne trouve pas d'analyse du commissaire enquêteur, ni de recommandation sur ce sujet et je n'ai pas trouvé dans les codes de réponse technique à cette question des distances cul de sac. Qui pourrait m'indiquer la règle qui s'applique aux IGH en la matière ?

Je ne peux donc pas prendre acte de l'avis favorable du commissaire enquêteur.

### **Mme Vouette :**

Je vais intervenir sur les deux points de cette délibération, l'un après l'autre.

Premier point, la tour Jean Nouvel et ses terrasses plantées.

L'enquête publique parle des questions de sécurité autour des plantations sur ces terrasses. La réponse donnée à ces interrogations nous semble plutôt expéditive. Il paraît quand même normal de s'interroger sur la présence d'arbres de haute tige sur ces plates formes, sachant que les arbres vivent et meurent, que des branches cassent et que des coups de vent peuvent provoquer des déracinements. Monsieur le maire, nous souhaitons donc avoir une réponse plus précise sur les dispositifs prévus pour permettre la taille des arbres et pour empêcher toute chute de branches, en particulier sur des passants. D'ailleurs se pose la question de savoir s'il ne faudrait pas se limiter à des plantations de hauteur raisonnable pour éviter les futurs problèmes d'entretien et les coûts qui iront avec.

Second point, l'état du sous-sol à l'endroit de la future crèche. Il me semble que la localisation de cet équipement public destiné à la petite enfance se situe à l'endroit ou à proximité d'un îlot Renault anciennement imprégné de produits toxiques, du trichloréthylène si je me souviens bien. Des opérations de dépollution ont eu lieu, mais nous voudrions avoir des assurances sur l'état actuel du sol. Nous demandons à ce que le PV de recollement de dépollution de cette zone soit communiqué au conseil municipal de façon à s'assurer de la conformité de l'état de cet emplacement avec sa destination.

Enfin, concernant l'association de préfiguration du centre européen de création contemporaine créé en 2006 lors du mandat précédent. Vous savez que nous sommes

défavorables à ce type de structure tout à fait antidémocratique. Car il faut bien dire aux Boulonnais de qui décide pour eux de ce qui sera implanté sur la pointe aval de l'île Seguin. Le conseil d'administration de cette association comprend en plus de son président et de son trésorier, 4 représentants de l'Etat, 3 représentants du Conseil général, des personnalités qualifiées et seulement 2 représentants de la ville. La ville est donc tout à fait minoritaire dans cette association. Il faut ajouter un conseil d'experts désignés par le CA et qui l'assiste.

Pour être clairs, c'est une sorte de mise sous tutelle de la ville qui voit son projet emblématique élaboré par d'autres. Et après, le conseil municipal ne fera qu'avaliser ce qui a été décidé de cette façon. C'est une façon très nette d'écarter le citoyen des décisions puisque les élus qu'il a librement choisis pour le représenter sont minoritaires dans cette association. Cerise sur le gâteau, la ville finance ce « machin », dont la légitimité pose question et le seul rapport commis jusqu'ici ne mérite pas de s'y arrêter très longtemps.

Pendant la campagne électorale des municipales, vous avez mis en avant l'insuffisante prise en compte des souhaits des Boulonnais pour l'aménagement des terrains Renault, et c'est un point sur lequel nous sommes d'accord et nous prenons acte que vous voulez faire évoluer cette association. Et comme le projet de centre européen de création contemporaine est de fait abandonné, cette association n'a plus lieu d'être.

Par contre, nous voudrions insister sur un autre point : lors du dernier conseil municipal, vous avez refusé que l'opposition soit représentée au sein de la société d'économie mixte (SAEM) qui gère l'aménagement des terrains Renault. C'est pour cela que nous vous demandons d'être représentés au sein de cette association, tant qu'elle existe encore, afin de ne pas créer une sorte de boîte noire autour de l'aménagement des terrains Renault.

### **M. Fourcade :**

Monsieur le Maire, sur cette délibération en deux parties, sur la première partie, il est bien évident que notre groupe votera comme il a été décidé en commission de l'urbanisme, avis conforme, et s'engagera dans la réalisation de cette tour, qui est tout à fait intéressante, que d'ailleurs l'architecte a baptisée, une "non tour", car c'est une petite tour, très végétalisée, et que l'ensemble des prescriptions techniques et les garanties pour la crèche, pour le sol, etc., ont déjà été pris en compte.

En ce qui concerne le Conseil d'administration, il ne comprend que 2 membres du Conseil municipal de Boulogne-Billancourt parce que Boulogne-Billancourt ne participe que pour un dixième du coût fondamental de l'opération. Il était normal que cette faiblesse de participa-



tion financière se traduise au niveau du nombre par les représentants.

Je vous pose une question et je fais une observation.

La question : est-il toujours envisagé de créer ce Centre Européen de Création Contemporaine ? Il ne s'agirait pas en effet d'implanter des statues et des monuments, mais d'implanter des artistes qui créeraient dans un bâtiment dédié des objets de toute nature, caractéristiques d'art contemporain.

Je rappelle que lorsque cette association a été créée, le Premier ministre de l'époque nous avait garanti une participation financière de l'Etat s'élevant au maximum à 50 M€. Je crois qu'il faut conserver cette promesse de 50 M€ en tête de manière à continuer cette opération.

Deuxièmement, étant donné qu'il n'y a que 2 représentants du Conseil municipal, notre groupe ne demandera pas à être représenté dans ce conseil.

## **M. Baguet :**

Je vais essayer de répondre aux nombreuses questions.

- M. Tisseyre, sur la représentativité des enquêtes publiques, malheureusement ce n'est pas le Conseil municipal de Boulogne-Billancourt qui définit l'organisation des enquêtes publiques. Mais sur le principe, je suis assez d'accord avec vous. C'est vrai qu'il faudrait trouver un système différent. Il faut que le ministère de l'Équipement se penche sur cette question pour qu'un maximum de personnes puissent être consultées et expriment un réel avis, que ce soit vraiment proportionnel à la population, mais en même temps on ne peut pas contraindre la population à se déplacer ou à s'exprimer. C'est très difficile.

Je crois qu'il y a eu beaucoup de communication faite sur ce dossier. Il y a eu de nombreuses enquêtes, nombreuses communications, que ce soit par le journal municipal, les débats qui se sont tenus au sein du Conseil municipal, les articles de presse, la communication publique a été assurée par la municipalité. Malheureusement, je suis d'accord avec vous, le nombre de personnes qui se sont exprimées est assez faible proportionnellement à la population boulonnaise.

- Deuxièmement, sur le trafic automobile, comme vous, j'étais un peu surpris de voir que l'on nous annonçait 412 véhicules/heure le matin et 263 véhicules/heure le soir. A mon avis, c'est parce que le matin, les bureaux devant ouvrir à 8 heures 30, les gens arrivent au même moment, mais le soir avec les 35 heures, ils repartent à des heures différentes. Si effectivement, c'est 263 véhicules par heure de pointe, si je puis dire, c'est cela qu'a voulu probablement préciser le commissaire enquêteur, j'imagine. Le nombre de voitures qui viennent le matin est le même que celles qui repartent le soir.

- Ensuite, sur l'échangeur du Pont de Sèvres et la sécurité des terrasses, Mme Vouette a évoqué aussi ce problème, notamment la taille des arbres de haute tige. Tout ceci se verra dans le permis de construire. Quand il va être passé au tamis, cela nous permettra d'aborder tous ces points-là. C'est l'intérêt d'un permis de construire. Il y a des allers et retours entre l'architecte et les services compétents de la ville pour veiller au bon respect du PLU, du projet de ZAC et surtout des règles en vigueur.

- Mme Shan, je vous remercie de vous féliciter de la prolongation de l'association du centre européen de création d'art contemporaine, du statut de l'association, je réponds en même temps à M. Fourcade, je crois que c'est une bonne association. Mme Vouette se plaint que l'on ait peu de représentants, mais effectivement le financement de cette association repose à 50 % sur l'Etat, 40 % le département et 10 % la ville. C'était plutôt une bonne négociation parce que c'est proportionnel. La représentation des membres au Conseil d'administration est proportionnelle au versement assuré par les institutions.

Faire payer les études d'un tel projet dans cette proportion de 50/40 pour qu'il n'y ait que 10 % à la charge des Boulonnais, il faut plutôt s'en féliciter que l'inverse. Je crois que c'est plutôt une bonne chose. Comme l'a dit Jean-Pierre Fourcade, c'est normal que l'on n'ait que 2 représentants. Il y a 4 représentants de l'Etat, pour un financement à 50 %, 3 représentants du Conseil général pour un financement à 40 %. En plus, dans les représentants du Conseil général, M. Solère, qui est vice-président, s'est fait désigner. Pour vous rassurer, Mme Vouette, sur cette position minoritaire au sein de l'association, là-encore, c'est la ville et la ville seule qui délivre le permis de construire. On est de toute façon au bout du processus. C'est nous qui sommes les arbitres définitifs. Si le projet ne nous plaît pas, on pourra toujours le refuser.

- Je reviens aux observations de Mme Shan sur la réglementation d'immeubles de grande hauteur et le Code du travail : je pense que la réglementation portant sur les immeubles de grande hauteur est très certainement beaucoup plus contraignante que le Code du travail. A partir de là, le commissaire enquêteur répond : qui peut le plus... Cette réglementation, je pense, a pris en compte cet aspect du Code du travail. Je ne vois pas le Code du travail permettre de s'opposer à un permis de construire, à une réalisation aussi complexe, surtout si elle répond aux normes des immeubles de grande hauteur.

- Pour Mme Vouette, il y avait une demande sur le PV de dépollution de la zone qui va accueillir la crèche en sous-sol. Oui, on va se le procurer et je vous le communiquerai. Il n'y a pas de problème. Je rappelle que, pour la dépollution du site Renault, un nouvel accord a été conclu entre les propriétaires du terrain Renault et le Préfet des Hauts-de-Seine, avec des contraintes spécifiques dans des



lieux qui accueillent justement du public et qui ne sont pas protégés par une dalle en béton, puisque la réglementation en matière de dépollution a évolué par un arrêté ministériel de décembre 2005. On est tout à fait dans le respect de la réglementation.

- Sur la démarche HQE, j'ai une fiche à communiquer à Mme Shan sur les 4 objectifs poursuivis, les 14 cibles visées, performant ou très performant. Je communiquerai à l'ensemble des membres du Conseil municipal la fiche sur la démarche HQE de la tour.

Pour terminer, je réponds à Jean-Pierre Fourcade sur l'avenir du CECC. Effectivement le Centre Européen de Création Contemporaine en tant que tel, il y a un projet qui a été établi, qui est un projet intéressant, il va trouver sa place dans le projet de l'Île Seguin, probablement sous une autre forme, mais je vois que vous faites encore allusion aux statues de l'Île Seguin.

- M. Fourcade, je voudrais vous dire une chose, la campagne électorale est terminée, ce n'est pas la peine de revenir aux statues de l'Île Seguin. Vous avez décliné cela en disant que je voulais faire un espace vert avec des statues mortes et inertes. Ce n'est pas du tout l'objet.

Vous avez peut-être vu, dans la campagne j'ai présenté des plans différents. Je veux faire de l'Île Seguin un site ouvert où les Boulonnais se sentiront chez eux et pas dans un lieu fermé. Ce ne seront pas des statues inertes, ce sera un lieu vivant. Il y aura des guinguettes, des restaurants, il y aura tout un tas de choses, il y aura des lieux d'exposition, une villa Médicis. Il y a plein de choses qui sont prévues. On va intégrer justement la réflexion du Centre européen de création contemporaine pour la mettre dans le développement de l'Île Seguin pour répondre à l'attente, à mon avis forte, des Boulonnais.

Donc on ne va pas se contenter de quelques statues sur un terrain vague, je vous rassure, mais on reviendra sur ce sujet prochainement.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

Sur la représentation au Conseil d'administration :

Les candidatures sont les suivantes:

- M. BAGUET

- M. FOURNIER

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 51

Nombre de procurations : 4

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 50

Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote : 5

Nombre de suffrages exprimés : 50

Ont obtenu:

- M. BAGUET, 50 voix, ELU

- M. FOURNIER, 50 voix, ELU

- Pour la délibération en elle-même, sur l'immeuble de grande hauteur de M. Jean Nouvel, qui est pour ?

Ont voté pour : 50 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

**La délibération n°15 est adoptée.**

## **16 - FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES, ACCESSOIRES ET PRODUITS INDUSTRIELS ET D'ENTRETIEN POUR VÉHICULES DE TOURISME ET UTILITAIRES DE TOUTES MARQUES - PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION.**

**Rapporteur : M. Gardillou**

Pour l'entretien et les réparations des véhicules du parc automobile, le service des transports et de l'atelier mécanique doit disposer des pièces détachées nécessaires.

Une consultation a donc été lancée dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Ville de Boulogne-Billancourt et la Communauté d'Agglomération Val de Seine.

Un avis d'appel public à concurrence a été envoyé au BOAMP et au JOUE le 29 octobre 2007, et la remise des offres a eu lieu le 11 décembre 2007. Deux offres ont été remises dans les délais impartis et déclarées recevable, l'une de la société REAGROUP et l'autre de la société COULOIR.

Ce marché sera conclu à compter de sa date de notification, jusqu'au 12 décembre 2008 et sera expressément reconductible par période d'une année, sans que sa durée totale puisse excéder trois ans.

Le 4 février 2008, la Commission d'Appel d'Offres a analysé les offres au regard des critères suivants : prix (40 %), délais de livraison (25 %), valeur technique de l'offre (25 %) et performances en matière de protection de l'environnement (10 %). Elle a retenu l'offre de la société REAGROUP.

Compte tenu de la difficulté à prévoir les pannes sur un parc relativement hétérogène, ce marché est passé sans montant minimum ni maximum de commande (les crédits alloués pour l'année 2008 s'élève à 15 000 ? TTC.)

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que tout avenant audit marché qui ne nécessiterait pas l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

**La délibération n°16 est adoptée à l'unanimité.**

## **17 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION MUNICIPALE D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRECHE.**

**Rapporteur : Mme Bouée**

A ce jour, environ 1 200 places sont offertes par la Ville de Boulogne-Billancourt dans ses crèches municipales. Elles sont gérées en régie directe, dans le cadre d'un marché public ou d'une délégation de service public et comptent 16 crèches collectives, 3 crèches familiales et 1 jardin d'enfants.

Je vous propose aujourd'hui de procéder à la désignation des membres de la commission municipale d'attribution des places en crèches, qui se réunit périodiquement pour examiner les demandes des parents et attribuer les places disponibles.

Cette commission municipale est composée de 5 membres titulaires et de 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal.

Cette commission, qui adoptera son règlement intérieur lors de sa première séance, pourra désigner des experts qui participeront à ses travaux avec voix consultative et fixera ses critères d'attribution.

Son fonctionnement est, compte tenu du grand nombre des demandes, toujours complexe, et s'efforce de concilier plusieurs exigences, en particulier garantir la plus grande objectivité aux attributions, soulager prioritairement les familles ayant plusieurs enfants ou nécessitant un soutien particulier en raison de l'état de santé de l'un de ses membres ou des conditions de l'arrivée de l'enfant au sein du foyer, enfin assurer la mixité sociale au sein des établissements.

Bien entendu, les situations signalées par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) seront prises en compte dans la mesure où elles constituent des priorités de soutien aux familles, dans le respect des principes rappelés plus haut.

**M. Baguet :**

La commission des finances et la commission des affaires générales étaient favorables. Même structure de vote pour les 2 commissions, les 2 groupes n'ont pas participé au vote.

**M. Fourcade :**

Notre groupe propose la candidature de Mme Klein pour la commission d'attribution des places en crèche.

**Mme Vouette :**

Notre groupe propose la candidature de Mme Shan et s'il y a une suppléante, Mme Even. -

**M. Baguet :**

D'abord je rappelle que ces commissions ne sont absolument pas obligatoires. Cela a été créé antérieurement par les municipalités, je trouve que c'est une très bonne idée. Plus il y a de transparence dans l'attribution des places en crèche, mieux c'est. La précédente configuration était de 5 titulaires et 3 suppléants. 4 titulaires de la majorité municipale et un de l'opposition, et 2 suppléants de la majorité municipale et 1 suppléant de l'opposition. Je me proposais de repartir sur la même base.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que cette commission se tiendra les 20 et 21 et que cela nécessite une présence des 2 jours. Cela commence à 9 heures et se termine vers 19 heures. Il y a une demi-heure pour déjeuner. Il faut être très disponible de 9 heures à 19 heures mardi 20 et mercredi 21 mai. Et une autre fois au mois d'octobre. Cela refroidira peut-être les candidatures.

Mme Vouette, vous voulez nommer une titulaire ou une suppléante ? On peut laisser un candidat du groupe Unis pour Boulogne Billancourt comme titulaire et vous comme suppléant ? Les suppléants sont invités quand même à la commission ou ils se remplacent entre la veille et le lendemain ?

**Mme Bouée :**

Ils peuvent se remplacer.

**M. Baguet :**

Vous pouvez vous remplacer dans la journée. Cela vous convient, M. Fusina ?

M. Fusina : Oui.

M. Baguet : Je vous propose

Les candidatures sont les suivantes :

### Membres titulaires

Mme BOUEE

Melle SICARD

Mme BELLIARD

Mme GODIN

Mme KLEIN

### Membres suppléants

Mme de BEAUVAL

Mme MISSOFFE

Mme SHAN

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 51  
Nombre de procurations : 4  
Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 55  
Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 55

Ont obtenu :

#### Membres titulaires

Mme BOUEE, 55 voix, ELUE  
Melle SICARD, 55 voix, ELUE  
Mme BELLARD, 55 voix, ELUE  
Mme GODIN, 55 voix, ELUE  
Mme KLEIN, 55 voix, ELUE

#### Membres suppléants

Mme de BEAUVAL, 55 voix, ELUE  
Mme MISSOFFE, 55 voix, ELUE  
Mme SHAN, 55 voix, ELUE

Je note qu'il n'y a que des femmes. Messieurs, on fait des enfants, mais il faut aussi assumer le placement ! Il pourrait y avoir des candidats !

#### **La délibération n°17 est adoptée à l'unanimité.**

#### **18 - MUSEE DES ANNEES 30 - ACCEPTATION DE DIVERSES DONATIONS EN FAVEUR DES COLLECTIIONS MUNICIPALES - AUTORISATION.**

##### **Rapporteur : M. Fournier**

Par la présente délibération, il vous est demandé de vous prononcer sur la politique d'enrichissement des collections des musées municipaux.

Le Musée des Années 30 poursuit sa politique d'acquisitions d'œuvres de la première moitié du XX<sup>em</sup> siècle. Les donations proposées viennent ainsi compléter les collections dans ce domaine. Plusieurs artistes de renom entrant à cette occasion dans nos collections.

Les personnes ci-dessous se proposent de donner à la Ville les œuvres suivantes :

Madame Michèle BESNIER-LAUTELIN se propose de faire don d'un ensemble d'œuvres de son père, le peintre Raymond LAUTELIN, composé de :

- 29 dessins,
- 1 fonds d'archives (photos et lettres).

Monsieur Albert RICHARD-VITTON se propose de faire don de quelques œuvres de son beau-père, le sculpteur Octave SIMON :

- 41 dessins,
- 3 plâtres originaux,

- 1 moulage en plâtre pour une maquette de monument.

Monsieur Paul BOGLIO, Président de l'Association Artistique Alexandre ROUBTZOFF, se propose de faire don de :

- 40 dessins d'Alexandre ROUBTZOFF

L'ensemble de ces trois donations est libre de toutes clauses contraignantes pour la ville de Boulogne - Billancourt et sa valeur totale est estimée à 43 600 euros.

#### **M. Baroli, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :**

La commission s'est prononcée à l'unanimité favorable à cette délibération.

#### **M. Baguet :**

La commission des finances s'est également prononcée pour cette délibération.

Un grand merci aux familles donatrices.

#### **La délibération n°18 est adoptée à l'unanimité.**

#### **19 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS.**

##### **Rapporteur : M. Baguet**

La Ville doit régulièrement procéder à la désignation des candidats proposés aux organismes bailleurs ou gestionnaires pour l'occupation des logements sociaux relevant de son contingent propre et du contingent préfectoral (hors fonctionnaires), dont la gestion nous est déléguée par la Préfet des Hauts-de-Seine depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Par délibération du 11 juillet 1996, le Conseil Municipal a décidé dans un souci de transparence de confier ces désignations à une commission d'attribution des logements.

Le 25 mars 2001, le Conseil a désigné ses représentants pour siéger dans cette commission, qui comprend 7 membres qu'il convient aujourd'hui de renouveler.

Je vous propose donc de procéder dans les formes légales à l'élection des 7 membres qui représenteront le Conseil Municipal au sein de la commission d'attribution des logements.

Cette commission pourra par ailleurs se faire assister dans ses travaux par des experts ou des représentants d'associations de locataires bénéficiant d'une voix consultative et non délibérative.

Là aussi, cette commission n'est pas du tout obligatoire, mais je partage l'avis exprimé précédemment à savoir qu'il faut un maximum de transparence, d'autant plus que la ville attribue assez peu de logements par an. Il y a beaucoup de demandes. Il paraîtrait que, sur une année complète, la ville n'attribue que 120 logements en totalité pour 4 000 demandeurs sur nos listes d'attente. Cela prouve la nécessité de faire un effort dans ce secteur parce que 120 logements par an sur la ville, vous imaginez cela fait 10 par mois, c'est un chiffre assez faible.

On va l'augmenter avec les programmes inscrits, mais il faut vraiment poursuivre dans cette direction.

On vous propose une commission de 7 personnes et, sur proposition de Claude Gallant, le conseiller municipal délégué à ce sujet, c'est d'y associer des associations extérieures. Il évoquait les associations de locataires HLM. Il y a 3 associations de locataires HLM. Il y a une obligation de procéder à des élections des représentants des locataires qui siègent à l'office HLM. Il y a 3 représentants, 3 associations. On pourrait très bien les associer à notre commission d'attribution. Il pensait également à d'autres associations comme Nouvelle Solidarité pour le Chômage ou Un Logement Pour Tous. Ces associations pourraient être justement conviées à ces réunions d'attribution sans voix délibérative, juste avec une voix participative. On laisserait aux élus du Conseil municipal la responsabilité de choisir les attributions.

Sur les 7 postes, je vous propose de désigner 5 membres de la majorité municipale et un membre par groupe pour siéger à la commission.

M. Fourcade : Notre candidat sera Mlle Cardetas.

Mme Vouette : Ce sera Mme Even.

M. Baguet : Pour la majorité : M. Gallant, Mme Missoffe, chargée des affaires sociales, M. Benharoun, chargé du logement, avec M. Labrunye, Mme Bouée, chargée de la famille, de la petite enfance et des seniors.

Les candidatures sont les suivantes :

- M. GALLANT
- Mme MISSOFFE
- M. BENHAROUN
- Mme BOUEE

- M. LABRUNYE
- Melle CARDETAS
- Mme EVEN

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 51

Conseillers ayant donné procuration : 4

Conseillers participant au vote : 55

Conseillers ne participant pas au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 55

Ont obtenu :

- M. GALLANT, 55 voix, ELU
- Mme MISSOFFE, 55 voix, ELUE
- M. BENHAROUN, 55 voix, ELU
- Mme BOUEE, 55 voix, ELUE
- M. LABRUNYE, 55 voix, ELU
- Melle CARDETAS, 55 voix, ELUE
- Mme EVEN, 55 voix, ELUE

## La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

### M. Baguet :

Je voulais, pour conclure notre Conseil municipal, d'abord vous remercier parce que c'est la troisième fois que l'on siège en un mois. Le rythme est très soutenu, mais on n'a pas fini parce que le prochain sera le 15 mai.

D'ici là, je voulais vous présenter mes collaborateurs de cabinet : M. Thibault De Sade, qui sera le directeur de cabinet, et M. Jaques Chérifi, chargé de mission au cabinet. Je compléterai mon cabinet dans les prochains jours et je vous les présenterai.

### Applaudissements

Merci beaucoup.

La séance est levée à 21 h 30.

Pierre-Christophe Baguet  
Député-Maire

### Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - Co-directeur : Thibault de Sade

Rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Photogravure - impression : IME sur papier recyclé

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet - 92104 Boulogne-Billancourt cedex - [www.boulognebillancourt.com](http://www.boulognebillancourt.com)

Tél. 01 55 18 53 00 - tirage : 6 000 exemplaires